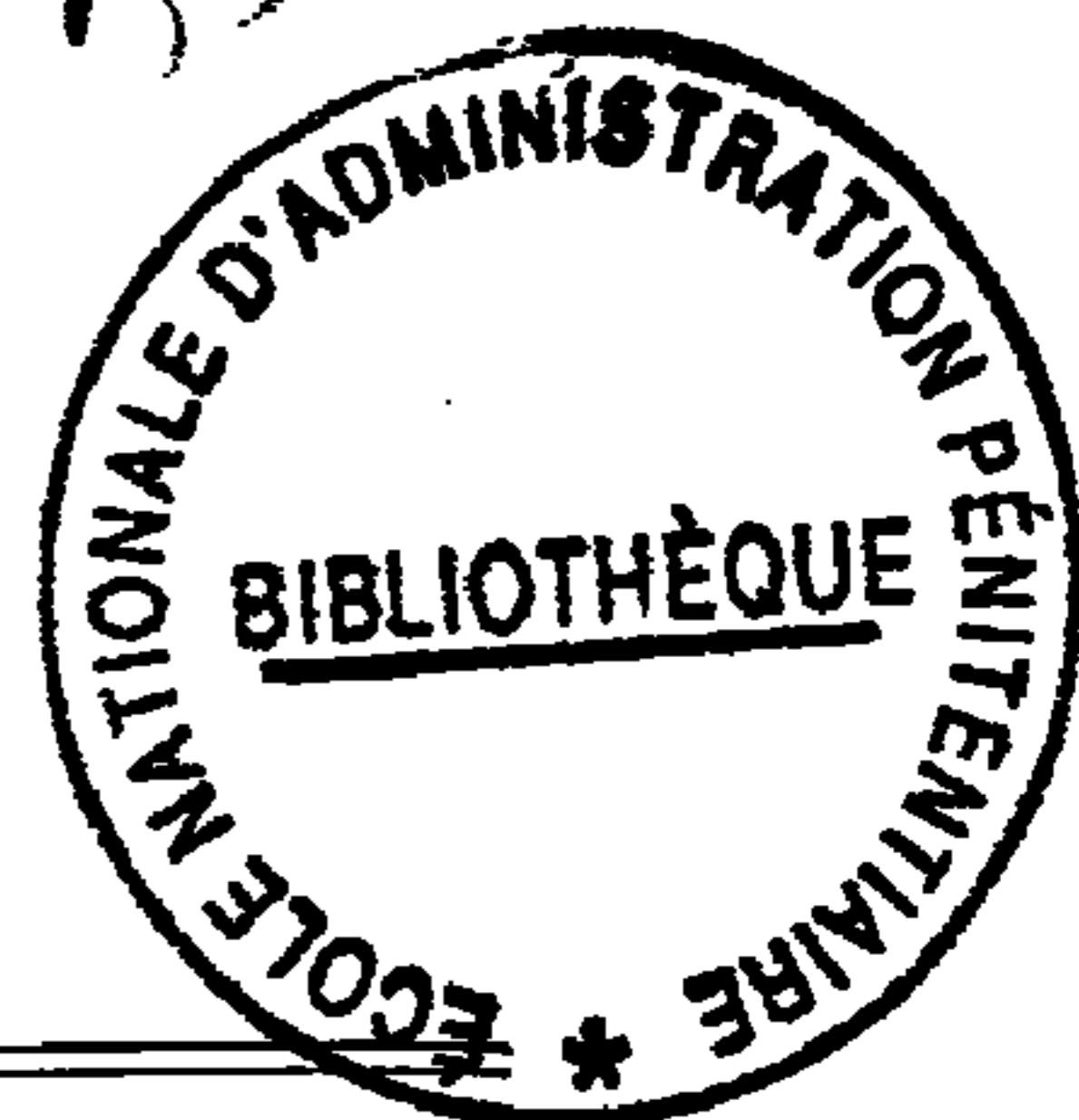


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



STATISTIQUE PÉNITENTIAIRE

POUR L'ANNÉE 1904

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE

la Situation des Services et des divers Établissements,

PRÉSENTÉ

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PAR

M. GRIMANELLI

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1906

STATISTIQUE

DES PRISONS ET ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES DE FRANCE

POUR L'ANNÉE 1904

(53^e Année.)

RAPPORT

A MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous présenter la statistique des services pénitentiaires pour l'année 1904.

Comme précédemment, ce travail comprend cinq parties :

- 1^o Transfèvements par voitures cellulaires ;
- 2^o Maisons centrales et pénitenciers agricoles ;
- 3^o Établissements d'éducation correctionnelle ;
- 4^o Prisons de courtes peines ;
- 5^o Dépôt des condamnés aux travaux forcés (St-Martin-de-Ré).

A chacune de ces parties correspondent, dans le rapport imprimé au commencement du volume, les renseignements qui ont paru devoir retenir l'attention. A la fin des tableaux se trouvent les circulaires et autres documents adressés pendant l'année, aux agents des services pénitentiaires.

Les tableaux comparatifs suivants permettent d'apprécier, d'une manière générale, les différences survenues entre les années 1903 et 1904, considérées au point de vue de la population détenue à la fin de l'année, et dans la population moyenne.

	EFFECTIF au 31 décembre 1904.		EFFECTIF au 31 décembre 1903.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.236	546	5.565	610
Courtes peines.....	13.692	1.954	13.162	1.969
Jeunes détenus.....	2.653	471	2.897	468
Chambres de sûreté.....	39	11	38	12
Dépôt de forçats et relégués...	66	»	98	»
TOTAUX.....	21.686	2.982	21.760	3.059
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	24.668		24.819	

	POPULATION MOYENNE en 1904.		POPULATION MOYENNE en 1903.	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Longues peines.....	5.404	580	5.832	644
Courtes peines.....	12.486	2.102	12.915	2.269
Jeunes détenus.....	2.753	474	3.028	516
Chambres de sûreté.....	196	15	211	18
Dépôt de forçats et relégués.	176	»	293	»
TOTAUX.....	21.015	3.171	22.279	3.444
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	24.186		25.723	

Le total des journées de détention, pour l'ensemble des prisons, s'est élevé à 8.834.306, contre 9.294.250 en 1903.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon profond respect.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

P. GRIMANELLI.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFÈREMENTS

(Tableaux I et I bis.)

Les opérations du transfèrement par les voitures cellulaires des individus détenus dans les divers établissements pénitentiaires, sont consignées aux tableaux I et I bis. Ces tableaux accusent les renseignements suivants :

	1904		1903
Hommes et jeunes garçons.....	12.602	contre	13.354
Femmes et jeunes filles.....	890	—	1.261
ENSEMBLE.....	13.492	contre	14.615

L'exposé ci-dessous donne les destinations de ces individus.

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
<i>Condamnés transférés à leur destination légale.</i>		
Condamnés aux travaux forcés (hommes) transférés au port d'embarquement.....	442	»
Relégués conduits aux ports d'embarquement.....	363	20
Condamnés à une longue ou courte peine conduits à destination.....	6.340	496
<i>Condamnés par défaut reconduits dans leur département d'origine...</i>	5	»
<i>Libérés transférés dans leurs foyers ou dans un dépôt de mendicité.....</i>	538	23
<i>Étrangers expulsés reconduits aux frontières.....</i>	3.566	267
<i>A reporter.....</i>	11.254	806

	HOMMES et JEUNES GARÇONS	FEMMES et JEUNES FILLES
Reports.....	11.254	806
<i>Détenus transférés d'une prison départementale.</i>		
Dans une autre prison départe- mentale { pour y subir leur peine { au régime cellulaire. { pour d'autres motifs..	245 } 68 }	17 } 23 }
Pour être réintégrés dans une maison centrale.....	69	3
Dans un hospice ou dans un asile d'aliénés (et vice versa).....	1	»
<i>Détenus transférés d'une maison centrale ou d'un pénitencier agricole.</i>		
Dans une autre maison centrale.....	194	»
Dans un hospice ou un asile d'aliénés	19	»
Dans une pri- son départe- mentale { pour y subir leur peine { au régime cellulaire. { pour d'autres motifs..	58 } 106 }	1 } 8 }
Transférés pour le compte des Minis- tères de la Justice, de la Guerre, des Colonies.....	373	29
<i>Jeunes détenus transférés.</i>		
Du lieu de leur jugement à leur desti- nation légale (art. 67 et 69).....	12	»
D'un établissement d'éducation correctionnelle { Dans un autre.... { Dans un établisse- { ment de longue ou { de courte peine { pour divers motifs { (et vice versa)....	180 } 23 }	» } 3 }
<i>Évadés des voitures cellulaires.....</i>	»	»
TOTAUX.....	12.602	890
TOTAL GÉNÉRAL.....	13.492	

De ces chiffres, il ressort que des individus transférés:

7.661 étaient des condamnés conduits soit à l'établissement où ils devaient purger leur peine, soit au port où ils devaient s'embarquer pour les colonies (femmes) ou pour le dépôt de Saint-Martin-de-Ré (hommes).

5 étaient des condamnés par défaut reconduits dans leurs départements d'origine.

561 de ces individus étaient des condamnés libérés qui avaient obtenu d'être conduits par les voitures cellulaires, soit dans leurs foyers, soit dans un dépôt de mendicité.

3.833 de nationalité étrangère ont été expulsés du territoire français et conduits aux frontières.

812 avaient dû, en cours de peine, être transférés d'un établissement dans un autre pour diverses raisons. 321 d'entre eux ont aussi changé d'établissement en exécution d'autorisations de subir leur peine au régime de l'isolement.

402 avaient été transférés pour le compte des Ministères de la Justice, de la Marine et des Colonies.

218 n'étaient point à proprement parler des condamnés, mais des jeunes détenus transférés par les soins du service des transfèrements cellulaires.

En 1904, les voitures destinées au service des transfèrements ont accompli 149 voyages et parcouru 750.860 kilomètres en 9.130 journées de route. En 1903, ces chiffres étaient respectivement de 146 — 769.582 — 9.591.

(Tableau II.)

Les étrangers au nombre de 3.833 qui, au cours de l'année, ont été conduits aux frontières, appartenaient, pour la plupart, aux nationalités suivantes :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Italie.....	1.574	61	1.635
Belgique.....	629	83	712
Espagne.....	523	44	567
Allemagne.....	385	46	431
Suisse.....	194	15	209
Hollande et Grand-Duché de Luxembourg....	67	9	76
Autriche-Hongrie.....	59	3	62
Russie.....	41	5	46
Amérique du Sud.....	38	1	39
Angleterre.....	21	»	21

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS CENTRALES DE FORCE ET DE CORRECTION ET PÉNITENCIERS AGRICOLES

Établissements.

Durant l'année 1904, les établissements de la Métropole destinés à l'exécution des longues peines étaient :

1° Pour les hommes :

9 maisons centrales de force et de correction situées sur le territoire continental de France, savoir :

Beaulieu (Calvados); — Clairvaux (Aube); — Fontevrault (Maine-et-Loire); — Loos (Nord); — Melun (Seine-et-Marne); — Nîmes (Gard); — Poissy (Seine-et-Oise); — Riom (Puy-de-Dôme); — et Thouars (Deux-Sèvres).

2 pénitenciers agricoles situés en Corse :

Castelluccio et Chiavari.

2° Pour les femmes :

2 maisons centrales de force et de correction, savoir :
Montpellier (Hérault); — et Rennes (Ille-et-Vilaine).

Soit au total 13 établissements de longues peines.

Renseignements statistiques.

Les renseignements de statistique pénitentiaire sont consignés dans trente-trois tableaux annexés au présent rapport. Telle est la teneur de ces cadres :

Tableau I. — Mouvement de la population.

Tableaux II à XII et XXXIII. — Renseignements divers sur la population existant au 31 décembre, savoir :

- II. — Juridictions qui ont prononcé les condamnations et durée des peines ;
- III. — Crimes ou délits qui ont motivé les condamnations ;
- IV. — Départements où les condamnés ont été jugés ;
- V. — Nationalité des condamnés étrangers ;
- VI. — Age des condamnés et durée de la captivité ;
- VII. — État civil ;
- VIII. — Religions ;
- IX. — Professions exercées antérieurement à l'incarcération ;
- X. — Antécédents judiciaires ;
- XI. — Parts attribuées sur le produit du travail ;
- XII. — Degré de l'instruction au moment de l'incarcération ;
- XXXIII. — Répartition de la population existant au 31 décembre suivant l'état d'occupation.

Tableaux XIII à XXXII. — Renseignements sur la vie pénitentiaire durant l'année, savoir :

- XIII. — Mouvement de l'école — Résultats de l'enseignement ;
- XIV. — Faveurs, commutations, grâces ;
- XV. — Justice disciplinaire — Condamnations encourues par les condamnés au cours de leur détention.

Tableaux XVI à XXIII. — État sanitaire, savoir :

- XVI. — Mouvement de l'infirmerie ;
- XVII, XIX, XX. — Renseignements sur les malades et la nature des maladies ;
- XVIII, XXI, XXII. — Décès — Nature des maladies qui en ont été la cause ;
- XXIII. — Aliénation mentale — Épileptiques, suicides.

XXIV à XXVII. — Travail. — Produit du travail, savoir :

XXIV. — Industries exploitées dans chacun des établissements ;

XXV. — Récapitulation des industries exploitées ;

XXVI. — Récapitulation par établissement du produit du travail et du nombre de travailleurs ;

XXVII. — Répartition des produits de la main-d'œuvre.

Tableaux XXVIII et XXIX. — Pécule des détenus, savoir :

XXVIII. — Pécule ;

XXIX. — Dépenses des condamnés sur leur pécule.

Tableaux XXX et XXXI. — Libérés, savoir :

XXX. — Renseignements sur les individus libérés ou graciés au cours de l'année ;

XXXI. — État de l'instruction de ces condamnés au moment de leur libération ;

XXXII. — Répartition des journées de détention.

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableau I.)

Hommes.

Les renseignements numériques fournis par le tableau I permettent d'établir, comme suit, le mouvement de la population, pour l'année 1904, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes :

	1904	1903
Population restant au 31 décembre de l'année précédente	5.565	5.906
Entrées pendant l'année.....	2.884	2.912
ENSEMBLE.....	8.449	8.818
Sorties pendant l'année.....	3.213	3.252
EFFECTIF au 31 décembre 1904.....	5.236	5.565

La population incarcérée au cours de l'année fut de 8.449 individus, chiffre en diminution de 369 unités sur celui de l'année précédente. Deux causes ont concouru à produire ce fléchissement ; ce sont les variations dans le même sens d'une diminution, des effectifs présents au début de l'année et du nombre des entrées au cours des mêmes années.

De même que l'année précédente la population de fin d'année est inférieure à celle du début. C'est qu'en effet les sorties ont excédé les entrées de 329 unités. En 1903, cette différence était de 341, c'est-à-dire supérieure. Cependant, en 1904, le nombre des entrées représentait les 34,13 p. 100 de la population incarcérée, tandis que celui des sorties atteignait 38,03 p. 100, soit en faveur de ces dernières 3,90 p. 100. En 1903, la proportion des sorties n'était supérieure à celle des entrées que de 3,87 p. 100. C'est donc qu'au cours de 1904 la diminution de la population a été plus grande, proportionnellement aux effectifs incarcérés.

En 1904, le nombre des journées de détention a atteint le chiffre de 1.977.676, ce qui donne une population journalière de 5.404 individus. L'année précédente, cette population était de 5.832. Cette diminution est dans la logique des constatations précédentes.

La plupart des entrées, 90,71 p. 100, provenaient d'individus venant du lieu de leur condamnation.

Les libérations par expiration de la peine, grâce ou libération conditionnelle, se comptaient à raison de 76,22 p. 100 du total des sorties.

Les détenus présents en fin d'année, se répartissaient ainsi entre les diverses catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Travaux forcés.....	2	0,04	0,05
Détention.....	56	1,07	1,85
Réclusion.....	1.776	33,92	33,62
Emprisonnement.....	3.402	64,97	64,47
TOTAUX.....	5.236	100,00	100,00

Femmes.

Le tableau I accuse les renseignements suivants :

	1904	1903
Population restant au 31 décembre de l'année précédente	610	673
Entrées pendant l'année	208	477
ENSEMBLE ..	818	1.150
Sorties pendant l'année	272	540
EFFECTIF au 31 décembre ..	546	610

La population incarcérée en 1904 a été inférieure de 332 unités à celle de 1903.

Au point de vue du mouvement ascendant, la population incarcérée se décompose comme suit :

	1904	1903
	0/0	0/0
Effectif au 31 décembre de l'année précédente	610, soit 74,57	58,52
Entrées pendant l'année.....	208 — 25,43	41,48

Et au point de vue du mouvement descendant :

	1904	1903
	0/0	0/0
Sorties pendant l'année.....	272, soit 33,25	46,96
Effectif au 31 décembre.....	546 — 66,75	53,04

On relève entre les entrées et les sorties une différence de 7,82 p. 100, en faveur de celles-ci. D'où une diminution de 64 unités dans la population de fin d'année.

La population moyenne journalière, déterminée d'après le nombre des journées de détention (212.165), a atteint le chiffre de 580, en diminution de 61 unités sur celle de l'année précédente.

La presque totalité des détenues entrées au cours de l'année, 203, soit 97,60 p. 100, venaient du lieu de leur condamnation.

217, soit 79,78 p. 100, des sorties ont consisté en libérations par expiration de peine, grâce ou libération conditionnelle.

Les détenues présentes au 31 décembre 1904 se répartissent comme suit entre les catégories pénales :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Travaux forcés	193	35,35	36,89
Réclusion	96	17,58	16,39
Emprisonnement.....	257	47,07	46,72
TOTAUX.....	546	100,00	100,00

Contrairement à ce qui existe pour les maisons centrales d'hommes, la catégorie des travaux forcés renferme une proportion assez élevée, 35,35 p. 100, des détenues. C'est qu'en effet les femmes condamnées aux travaux forcés subissent leur peine dans les établissements de la Métropole, tandis que les hommes de cette catégorie, à part de très rares exceptions, sont dirigés sur les établissements de la Guyane et de la Nouvelle-Calédonie.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA POPULATION EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1904

(Tableaux II à XII, et XXXIII.)

JURIDICTIONS ET PÉNALITÉS. (Tableau II.)

Hommes.

I. — Juridictions.

Les détenus présents au 31 décembre 1904 dans les établissements de longues peines affectés aux hommes avaient été condamnés dans les proportions suivantes, par les diverses juridictions :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Cours d'assises.....	3.009	57,47	46,47
Tribunaux correctionnels	2.037	38,90	48,14
— militaires.....	190	3,63	5,39
TOTAUX.....	5.236	100,00	100,00

II. — Pénalités.

La répartition de ces condamnés entre les diverses catégories pénales est donnée par le tableau I.

Du tableau II, il ressort que 40 détentionnaires, soit 71,43 p. 100 subissaient des peines de plus de 15 à 20 ans; en 1903, cette proportion atteignait 73,79 p. 100.

Le plus grand nombre de réclusionnaires, 849, soit 47,80 p. 100, subissaient une peine de cinq ans ; et la presque totalité, 1.753, soit 98,70 p. 100, une peine de 5 à 10 ans. En 1903, ces proportions étaient de 47,73 et 98,77 p. 100.

Une faible proportion des condamnés à l'emprisonnement, 7,61 p. 100, subissaient une peine d'un an et un jour ; l'année précédente cette proportion atteignait 6,97 p. 100. La plupart des condamnés de cette catégorie pénale, 3.353, soit 98,56 p. 100, purgeaient des peines n'excédant pas 5 ans ; en 1903 cette proportion était de 98,33 p. 100.

N. B. — *Toutes les fois qu'il y aura lieu d'étudier la répartition, à certains points de vue, des condamnés hommes entre les catégories pénales, nous n'insisterons pas sur les deux cas de travaux forcés qui, par leur caractère exceptionnel, ne prêtent à aucune comparaison utile.*

Femmes.

I. — Juridictions.

Les 546 condamnées présentes au 31 décembre 1904 dans les maisons centrales de femmes avaient été jugées, savoir :

	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Par les cours d'assises.....	414	75,82	74,43
— tribunaux correctionnels.....	132	24,18	25,57
TOTAUX.....	546	100,00	100,00

La proportion des femmes condamnées par les cours d'assises excède sensiblement celle des hommes. C'est que beaucoup de ceux-ci ont été transportés dans les pénitenciers de Cayenne ou de Nouméa.

II. — Pénalités.

L'étude du tableau I donne la répartition de ces condamnées entre les diverses catégories pénales.

Le plus grand nombre des condamnées aux travaux forcés, 69, soit 35,75 p. 100, purgeaient une peine de plus de 15 à 20 ans ; en 1903, cette proportion était de 30,22 p. 100.

De même que pour les hommes, le plus grand nombre des condamnées à la réclusion, 52, soit 54,17 p. 100 contre 53 p. 100 en 1903, subissaient une peine de 5 ans ; et la presque totalité, à 7 unités près, une peine de 5 à 10 ans.

5,45 p. 100, contre 9,47 p. 100 en 1903, des condamnées à l'emprisonnement étaient frappées d'une peine d'un an et un jour. Comme l'année précédente, la totalité, à une unité près, de cette catégorie pénale subissait des peines de 5 ans au plus. Chez les hommes, ces proportions étaient de 7,61 et 98,56 p. 100.

N. B. — *En ce qui concerne les catégories pénales, il n'est de comparaison utile à faire, entre les détenus des deux sexes, que pour la réclusion et l'emprisonnement. Ces deux catégories pénales sont en effet les seules qui soient communes aux deux sexes dans les établissements pénitentiaires de France.*

De même, en rapprochant des chiffres ou proportions afférents respectivement aux hommes et aux femmes, et portant sur tout ou partie de la population pénitentiaire, sans distinction de catégories pénales, il ne faut pas perdre de vue que les hommes condamnés aux travaux forcés ne sont pas entrés en compte, ceux-ci subissant leur peine aux colonies, et la présente statistique ne concernant que les condamnés des deux sexes détenus en France.

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS QUI ONT MOTIVÉ LES CONDAMNATIONS

(Tableaux III et III bis.)

Hommes.

Les condamnations prononcées contre les 5.236 individus détenus au 31 décembre 1904 ont été motivées par 50 genres d'infractions qualifiées crimes ou délits.

12 de ces infractions ont été perpétrées par plus de 52 individus, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 des condamnés.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 1.483 détenus.
Vol qualifié.....	— 1.261 —
Coups et blessures.....	— 434 —
Attentat à la pudeur.....	— 420 —
Meurtre.....	— 284 —
Escroquerie.....	— 282 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 189 —
Abus de confiance.....	— 176 —
Incendie.....	— 112 —
Vagabondage.....	— 83 —
Viol.....	— 73 —
Outrages à des fonctionnaires publics, rébellion, refus d'o- béissance militaire.....	— 67 —

On continue à remarquer l'énorme prédominance du vol qui, sous ses deux formes, simple et qualifié, fournit à lui seul 2.744 détenus, soit 52,41 p. 100 de la population pénitentiaire, au 31 décembre, contre 51,15 en 1903.

Les attentats contre la vie des personnes (auteurs et complices) :

Assassinat (27), empoisonnement (1), meurtre connexe à un autre crime ou délit (21), parricide (5), meurtre (284), homicide par imprudence (3);

ont été commis par 341 individus, soit 6, 51 p. 100, contre 7,21 p. 100 en 1903.

Femmes.

26 infractions diverses ont motivé les condamnations des 546 détenues présentes au 31 décembre 1904 dans les maisons centrales de femmes.

16 de ces infractions qualifiées crimes ou délits ont été commises par plus de 5 condamnées, c'est-à-dire par au moins 1 p. 100 de l'effectif total.

Ce sont :

Vol simple.....	commis par 105 détenues.
Meurtre.....	— 80 —
Vol qualifié.....	— 76 —
Assassinat.....	— 68 —
Coups et blessures.....	— 41 —
Empoisonnement.....	— 28 —
Incendie.....	— 21 —
Avortement.....	— 21 —
Fausse monnaie et contrefaçon de billets de banque.....	— 14 —
Escroquerie.....	— 14 —
Infanticide.....	— 12 —
Outrages à des fonctionnaires pu- blics, rébellion.....	— 12 —
Suppression d'enfants.....	— 10 —
Excitation à la débauche.....	— 8 —
Attentat à la pudeur (Complicité d').	— 8 —
Abus de confiance.....	— 5 —

Le vol, sous ses deux formes (simple et qualifié) a motivé 181 condamnations, soit 33,15 p. 100 contre 33,61 p. 100 en 1903. Chez les hommes, cette proportion est de 52,41 p. 100.

Les attentats contre la vie des personnes :

Assassinat (68), empoisonnement (28), meurtre connexe à un autre crime ou délit (3), parricide (2), meurtre (80), homicide par imprudence (1) ;

ont été commis par 182 condamnées, soit 33,33 p. 100, contre 34,75 en 1903.

Les crimes contre l'enfance (auteurs et complices) :

Avortement (23), infanticide (15), suppression d'enfants (10) ;

ont motivé 48 condamnations, soit 8,79 p. 100, contre 7,54 p. 100 l'année précédente.

RÉPARTITION PAR DÉPARTEMENT

(Tableau IV.)

Hommes et femmes.

Les détenus présents au 31 décembre 1904 provenaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL	PROPORTIONS P. 0/0	
				1904	1903
De la France.....	4.946	542	5.488	94,92	92,05
— l'Algérie.....	206	2	208	3,60	6,54
— la Tunisie.....	45	»	45	0,78	0,60
Des colonies et protectorats... Des tribunaux consulaires dans les Echelles du Levant.....	27	1	28	0,48	0,58
Des armées en campagne.....	»	»	»	»	0,02
Condamnés en mer.....	5	»	5	0,08	0,10
De la république d'Andorre...	1	»	1	0,02	»
— principauté de Monaco..	»	»	»	»	»
	6	1	7	0,12	0,11
TOTAUX.....	5.236	546	5.782	100,00	100,00

Toutes les détenues femmes, à l'exception de quatre, provenaient des départements français. Les départements français qui ont fourni le plus grand nombre de détenus (hommes et femmes), au moins 115, soit 2 p. 100, sont les suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAL		POPULATION des DÉPARTEMENTS au dénombrement de 1901.
			1904	1903	
Seine.....	963	82	1.045	1.051	3.669.930
Bouches-du-Rhône.....	395	23	418	382	734.347
Nord.....	245	20	265	302	1.866.994
Seine-Inférieure.....	185	17	202	206	853.883
Corse.....	170	8	178	166	295.589
Rhône.....	150	13	163	166	843.179
Calvados.....	111	38	149	147	410.178
Ille-et-Vilaine.....	109	28	137	138	613.567
Meurthe-et-Moselle.....	120	7	127	129	484.722
Gard.....	112	1	113	106	420.836
Population totale de la France.....					38.961.945.

A lui seul, le département de la Seine a fourni 18,39 p. 100 du contingent total hommes, et 15,02 p. 100 du contingent total femmes. En 1903, ces proportions étaient de 18,95 et 14,64 p. 100.

Pour les femmes, viennent en tête, après la Seine, les départements du Calvados, d'Ille-et-Vilaine, des Bouches-du-Rhône et du Nord.

DÉTENUS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

(Tableau V.)

Hommes et femmes.

Sur les 5.236 détenus présents au 31 décembre 1904 dans les établissements d'hommes, 606 étaient de nationalité étrangère, soit 11,57 p. 100 contre 12,02 en 1903. Les 36 femmes étrangères représentaient 6,59 p. 100 de l'effectif féminin. En 1903, cette proportion atteignait 5,90 p. 100.

Les nationalités comptant le plus grand nombre de détenus étaient :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1904	1903
Italienne.....	280	10	290	294
Belge.....	93	10	403	115
Allemande.....	69	4	73	79
Espagnole.....	58	7	65	88
Suisse.....	32	2	34	28

45,17 p. 100 de l'effectif total étranger étaient Italiens.

Les étrangers se répartissaient, comme suit, entre les diverses catégories pénales :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
			1904	1903
Travaux forcés.....	»	12	12	14
Détention.....	6	»	6	6
Réclusion.....	171	5	176	178
Emprisonnement.....	429	19	448	507
TOTAUX.....	606	36	642	705

69,78 p. 100 de l'effectif étranger appartenait à la catégorie de l'emprisonnement.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT L'ÂGE DES CONDAMNÉS ET LA DURÉE DE LA CAPTIVITÉ

(Tableau VI.)

Hommes.

I. — Age.

Le tableau suivant présente, au point de vue de l'âge, la répartition, dans les diverses catégories pénales, des détenus présents au 31 décembre.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
						1904	1903
Plus de 16 à 20 ans...	»	1	57	568	626	11,96	11,81
— 20 à 25 — ...	»	22	413	732	1.167	22,29	22,52
— 25 à 30 — ...	1	25	372	728	1.126	21,50	21,71
— 30 à 40 — ...	1	7	470	885	1.363	26,03	24,80
— 40 à 50 — ...	»	1	270	302	573	10,94	11,34
— 50 à 60 — ...	»	»	124	152	276	5,27	5,41
— 60 à 70 — ...	»	»	60	33	93	1,78	2,08
— 70 ans.....	»	»	10	2	12	0,23	0,34
TOTAUX.....	2	56	1.792	3.386	5.236	100,00	100,00

Les condamnés âgés de 30 à 40 ans se comptent dans une proportion de plus du quart, 26,03 pour 100. Les proportions des détenus comptant de 20 à 40 ans d'âge sont sensiblement les plus élevées; les trois groupes auxquels elles se rapportent forment ensemble 69,82 pour 100 de l'effectif total.

On note une très légère augmentation de la proportion des détenus âgés de 16 à 20 ans comparativement à l'année précédente.

La détention étant prononcée presque exclusivement par les tribunaux militaires, on s'explique aisément que les détenus de cette catégorie soient pour la plupart âgés de 20 à 30 ans. Dans les autres catégories, les détenus âgés de 30 à 40 sont en majorité.

Il est à noter que les détenus de 16 à 20 ans ne se trouvent en nombre relativement élevé que dans la catégorie de l'emprisonnement.

II. — *Durée de la captivité.*

Sous le rapport du temps de captivité accompli, la population au 31 décembre 1904 se répartit ainsi qu'il suit :

	NOMBRE de DÉTENUS	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité...	1.737	33,17	31,07
— 2 ^e — ...	1.528	29,18	33,48
— 3 ^e — ...	903	17,25	15,33
— 4 ^e — ...	515	9,84	10,22
— 5 ^e — ...	293	5,60	5,70
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	260	4,97	4,20
TOTAUX.....	5.236	100,00	100,00

D'une façon générale, les proportions sont en raison inverse du temps de captivité.

Femmes.

I. — *Age.*

Les 546 détenues présentes au 31 décembre 1904 se répartissaient de la façon suivante au point de vue de l'âge :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 DE L'EFFECTIF au 31 décembre	
					1904	1903
Plus de 16 à 20 ans	2	11	13	2,38	2,79	
— 20 à 25 —	15	41	70	12,82	12,95	
— 25 à 30 —	25	18	81	14,84	14,92	
— 30 à 40 —	60	30	166	30,40	30,	
— 40 à 50 —	59	20	134	24,54	24,59	
— 50 à 60 —	26	5	50	9,16	9,18	
— 60 à 70 —	7	4	23	4,21	4,26	
— 70 ans.....	1	3	9	1,64	1,31	
TOTAUX.....	193	96	257	546	100,00	100,00

La proportion la plus élevée est celle des détenues âgées de 30 à 40 ans, soit 30,40 p. 100, excédant de 5,86 p. 100 celle des détenues âgées de 40 à 50 ans, qui lui est immédiatement inférieure. Ces deux groupes de détenues forment 56,94 p. 100 de l'effectif, contre 54,59 p. 100 en 1903.

Comparativement aux âges des hommes détenus, il est à remarquer que les proportions des femmes âgées de 16 à 30 ans sont sensiblement inférieures aux proportions correspondantes chez les hommes. Par contre, les proportions des femmes âgées de 30 à 70 ans sont d'autant supérieures à celles des hommes du même âge.

Ce fait tient en partie à la présence, dans les maisons centrales de femmes, des condamnées aux travaux forcés dont le plus grand nombre, 79,27 p. 100. ont plus de 30 ans.

II. — *Durée de la captivité.*

	NOMBRE de DÉTENUES	PROPORTIONS 0/0	
		1904	1903
Étaient dans leur 1 ^{re} année de captivité. .	169	30,95	29,34
— 2 ^e — ...	121	22,16	21,97
— 3 ^e — ...	66	12,09	12,30
— 4 ^e — ...	41	7,51	8,69
— 5 ^e — ...	29	5,31	5,90
Avaient plus de 5 ans de captivité.....	120	21,97	21,80
TOTAUX	546	100,00	100,00

Ce qui explique l'écart très sensible qui existe entre les proportions d'hommes et de femmes comptant plus de 5 années de captivité, c'est la présence dans les maisons centrales de femmes des condamnées aux travaux forcés, qui toutes subissent une longue détention, tandis que les hommes de la même catégorie subissent leur peine aux colonies et n'entrent pas en compte dans la présente statistique.

ÉTAT CIVIL ET RELIGION

(Tableaux VII et VIII.)

Hommes et femmes.

État civil.

	HOMMES			FEMMES			
	NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		NOMBRE	PROPORTIONS 0/0		
		1904	1903		1904	1903	
Célibataires, veufs ou divorcés	n'ayant pas d'enfants.	3.637	69,46	70,91	205	37,54	35,90
	en ayant	285	5,44	5,05	145	26,56	27,87
Mariés..	ayant des enfants....	888	16,96	16,30	129	23,63	23,61
	n'en ayant pas.....	426	8,13	7,74	67	12,27	12,62
TOTAUX	5.236	100,00	100,00	546	100,00	100,00	

Parmi les hommes 22,40 p. 100 avaient des enfants; chez les femmes, cette proportion est de 50,19 p. 100.

Religion.

	HOMMES		FEMMES	
	1904	1903	1904	1903
Catholiques.....	4.688	4.934	537	603
Protestants.....	192	205	8	6
Israélites.....	30	35	1	1
Mahométans.....	201	360	»	»
Ayant déclaré n'appartenir à aucun des quatre cultes.....	125	31	»	»
TOTAUX	5.236	5.565	546	610

89,53 p. 100 des hommes et la presque totalité des femmes étaient de religion catholique.

PROFESSIONS EXERCÉES AU MOMENT DU JUGEMENT

(Tableau IX et IX bis.)

Hommes.

Au point de vue des professions exercées lors de leur condamnation, les détenus présents au 31 décembre peuvent se grouper en douze catégories, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Professions.	Travaux forcés.	Détenon.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
						1904	1903
1. Propriétaires, rentiers.....	»	»	15	13	28	0,53	0,63
2. Professions libérales.....	»	»	37	77	114	2,18	1,94
3. Employés de services publics et de commerce....	»	1	58	184	243	4,64	3,99
4. Commerçants, fabricants..	»	2	61	150	213	4,07	3,76
5. Professions alimentaires...	»	1	63	122	186	3,55	3,50
6. Ouvriers d'ateliers et de fabriques.....	»	3	157	352	512	9,78	9,36
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	1	16	387	685	1.089	20,80	19,44
8. Professions agricoles, journalières.....	1	25	824	1.459	2.309	44,10	45,18
9. Professions nomades.....	»	»	72	158	230	4,39	5,07
10. Militaires et marins.....	»	5	48	19	72	1,38	2,70
11. Vagabonds, mendiants.....	»	»	6	51	57	1,09	1,13
12. Sans métier ni profession..	»	3	48	132	183	3,50	3,31
TOTAUX.....	2	56	1.776	3.402	5.236	100,00	100,00

Le groupe des professions agricoles et journalières compte de beaucoup le plus grand nombre de détenus, 44,10 p. 100 de l'effectif, contre 45,18 p. 100 en 1903. Ensuite vient, avec une proportion sensiblement moindre, mais cependant élevée relativement à celles des autres groupes, le groupe des industries du « bâtiment et du mobilier », avec 20,80 p. 100, contre 19,44 p. 100 en 1903.

Les ouvriers d'ateliers et de fabriques se comptent à raison de 9,78 p. 100, proportion faible par rapport à celles des groupes nos 7 et 8.

Ces trois groupes renferment à eux seuls 74,68 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre ; en 1903, cette proportion était de 73,98 p. 100.

Dans chacune des catégories pénales, ce sont ces trois groupes qui comptent le plus grand nombre de condamnés.

Sauf de très rares exceptions, les détentionnaires sont des condamnés militaires, et les professions indiquées comme étant les leur sont celles exercées avant l'incorporation.

Femmes.

La nomenclature des groupes de professions exercées par les femmes est identique à celle établie pour les hommes (sauf qu'ici le groupe des militaires et marins n'a pas lieu d'exister).

Professions.	Travaux forcés.	Réclusion.	Emprisonnement	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'effectif total.	
					1904	1903
1. Propriétaires, rentières.....	4	2	»	6	1,10	2,13
2. Professions libérales.....	2	1	6	9	1,65	1,15
3. Employées de services publics et de commerce.....	»	»	1	1	0,18	0,16
4. Commerçantes, fabricantes...	10	3	7	20	3,66	4,10
5. Professions alimentaires.....	2	»	»	2	0,37	0,66
6. Ouvrières d'ateliers et de fabriques.....	18	15	44	77	14,10	14,10
7. Industries du bâtiment et du mobilier.....	»	1	1	2	0,37	0,66
8. Professions agricoles, journalières.....	123	61	124	308	56,41	55,57
9. Professions nomades.....	11	5	25	41	7,51	8,52
10. Vagabondes, mendiante, prostituées.....	11	2	21	34	6,23	4,59
11. Sans métier ni profession....	12	6	28	46	8,42	8,36
TOTAUX.....	193	96	257	546	100,00	100,00

A l'exception du groupe des industries du bâtiment et du mobilier, industries toujours peu exercées par les femmes, ce sont, de même que chez les hommes, les professions des groupes nos 8 et 6 qui étaient celles exercées par le plus grand nombre de détenues au moment de leur condamnation.

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET INTERDICTION DE SÉJOUR

(Tableau X.)

Hommes.

I. — Antécédents judiciaires.

Sur les 5.236 détenus présents au 31 décembre, 4.119, soit 78,67 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. En 1903, cette proportion atteignait 76,24 p. 100.

Ces individus se classent en quatre groupes :

- 1° Les relégables en vertu des paragraphes 1 à 4 de l'article 4 de la loi du 27 mai 1885;
- 2° Les récidivistes légaux;
- 3° Les individus non légalement récidivistes, mais ayant cependant déjà subi une ou plusieurs condamnations;
- 4° Les individus n'ayant d'autres antécédents qu'une détention dans les établissements d'éducation correctionnelle.

Ces divers groupes étaient représentés dans les proportions suivantes parmi les détenus présents au 31 décembre 1904 dans les maisons centrales d'hommes :

	PROPORTIONS 0/0			
	1904		1903	
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb.	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décemb.
TRAVAUX FORCÉS	2	»	»	»
DÉTENTION	»	»	25	21
RÉCLUSION	154	236	222	747
EMPRISONNEMENT	218	218	1.340	1.284
TOTAL	374	456	1.587	2.052
	82	82	36,84	39,69
	11,07	8,71	40,51	8,01
	0,58	0,46	0,59	0,45
	100,00	78,67	100,00	76,24
TOTAUX	4.119	5.236	4.119	5.236

Groupes de culpabilité.

- Relégables .. { récidivistes ..
- { non récidivistes ..
- Récidivistes légaux ..
- Non légalement récidivistes condamnés antérieurement ..
- Condamnés ayant seulement été détenus dans des établissements d'éducation correctionnelle ..

A remarquer la forte proportion des condamnés non légalement récidivistes, mais ayant subi des condamnations antérieures, 49,82 p. 100 des individus ayant des antécédents judiciaires, et 39,19 p. 100 de la population pénitentiaire au 31 décembre. En 1903, ces proportions étaient de 52,06 et 39,69 p. 100.

Indépendamment des 24 individus indiqués au tableau ci-dessus, comme ayant été enfermés dans des établissements correctionnels, 238 détenus, déjà compris dans les autres groupes, ont également passé dans ces établissements. C'est donc 262 individus, soit 5 p. 100 de la population au 31 décembre, qui avaient passé par la maison d'éducation correctionnelle; en 1903, cette proportion atteignait 4,37 p. 100. De ces condamnés; les 238 compris aux trois premiers groupes du tableau ci-dessus, s'y comptent à raison de 5,81 p. 100 du total de ces groupes, au lieu de 5,17 p. 100 en 1903.

II. — Interdiction de séjour.

Sur l'ensemble de la population pénitentiaire au 31 décembre, 1.399 détenus étaient frappés de l'interdiction de séjour à l'expiration de leur peine, soit une proportion de 26,72 p. 100, contre 26,43 p. 100 en 1903.

250 de ces individus n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

Femmes.

I. — Antécédents judiciaires.

274 détenues, soit 50,18 p. 100 de l'effectif présent au 31 décembre, étaient pourvues d'antécédents judiciaires. En 1903, cette proportion atteignait 48,20 p. 100.

Ces détenues se répartissaient comme suit entre les divers groupes de culpabilité:

	PROPORTIONS 0/0			
	1904		1903	
	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre	Des individus ayant des antécédents judiciaires.	De la population au 31 décembre.
Relégables	32	8,61	19,39	9,34
{ récidivistes	} 47			
{ non récidivistes				
Récidivistes légales	80	15,75	26,87	12,95
Non légalement récidivistes condamnées antérieurement	141	25,82	53,06	25,57
Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle	»	»	0,68	0,33
TOTAUX	274	50,18	100,00	48,20
RECLUSION	49			
EMPRISONNEMENT	163			
TRAVAUX FORCÉS	62			

Groupes de culpabilité.

Relégables { récidivistes
 { non récidivistes.....
 Récidivistes légales.....
 Non légalement récidivistes condamnées antérieurement.....
 Condamnées ayant seulement été détenues dans les établissements d'éducation correctionnelle.....

TOTAUX.....

De même que l'année précédente, les non légalement récidivistes comptent pour plus de la moitié des détenues pourvues d'antécédents judiciaires, et pour plus du quart de la population au 31 décembre.

Parmi les condamnées classées aux trois premiers groupes, cinq avaient été enfermées dans un établissement d'éducation correctionnelle.

II. — Interdiction de séjour.

118 détenues avaient encouru l'interdiction de séjour; soit 21,61 p. 100 de la population présente au 31 décembre, contre 17,05 p. 100 en 1903.

58, plus de la moitié, de ces condamnées, n'avaient pas d'antécédents judiciaires.

**PARTS ATTRIBUÉES
AUX CONDAMNÉS SUR LE PRODUIT DU TRAVAIL**

(Tableau XI.)

Hommes.

Les 5.236 détenus présents au 31 décembre recevaient de 1 à 6 dixièmes et plus dans les proportions ci-après :

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
						1904	1903
Un dixième.....	»	»	12	35	47	0,90	0,93
Deux dixièmes.....	»	»	59	58	117	2,23	2,64
Trois —	1	»	222	227	450	8,59	12,58
Quatre —	1	»	1.480	562	2.043	39,02	34,25
Cinq —	»	52	»	2.501	2.553	48,76	49,16
Six —	»	4	»	»	4	0,08	0,05
Plus de six dixièmes...	»	»	3	19	22	0,42	0,38
TOTAUX.....	2	56	1.776	3.402	5.236	100,00	100,00

La presque totalité des détentionnaires touchaient 5 dixièmes. La majeure partie des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnés à l'emprisonnement 5.

Femmes.

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0	
					1904	1903
Un dixième.....	1	2	2	5	0,92	0,82
Deux dixièmes.....	9	1	6	16	2,93	2,62
Trois —	148	8	45	171	31,32	32,79
Quatre —	33	85	26	144	26,37	24,26
Cinq —	2	»	196	198	36,26	36,23
Six —	»	»	»	»	»	»
Plus de six dixièmes....	»	»	12	12	2,20	3,27
TOTAUX.....	193	96	257	546	100,00	100,00

La majeure partie des condamnées aux travaux forcés touchaient 3 dixièmes. De même que chez les détenus hommes, la presque totalité des réclusionnaires en touchaient 4, et la plupart des condamnées à l'emprisonnement 5.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION DES DÉTENUS PRÉSENTS AU 31 DÉCEMBRE 1904 AU MOMENT DE LEUR ENTRÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

(Tableau XII.)

Hommes.

Les 5.236 détenus qui, au 31 décembre 1904, composaient la population pénitentiaire se répartissaient comme suit, dans les diverses catégories pénales, au point de vue de l'état de leur instruction au moment de leur condamnation.

	TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'EFFECTIF TOTAL	
						1904	1903
Étaient illettrés.....	»	8	378	363	749	14,30	16,54
Savaient lire.....	»	2	408	555	665	12,70	12,02
— et écrire.....	»	3	435	886	1.324	25,29	26,15
— écrire et calculer	2	33	716	1.251	2.007	38,33	36,75
Possédaient l'instruction primaire complète.....	»	3	101	291	395	7,54	7,26
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	»	2	38	56	96	1,83	1,29
TOTAUX.....	2	56	1.776	3.402	5.236	100,00	100,00

14,30 p. 100 des détenus présents au 31 décembre, étaient complètement illettrés; 76,32 p. 100 possédaient une instruction primaire incomplète. Seulement 9,37 p. 100 avaient reçu entièrement l'instruction primaire.

La proportion des illettrés a cependant diminué, comparative-ment à l'année précédente.

Femmes.

Le degré d'instruction des détenues présentes le 31 décembre 1904 dans les diverses catégories pénales est indiqué dans le tableau comparatif suivant :

	TRAVAUX FORCÉS	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL	PROPORTIONS 0/0 de l'EFFECTIF TOTAL	
					1904	1903
Étaient illettrées.....	63	19	74	156	28,57	30,33
Savaient lire.....	10	5	16	31	5,68	5,25
— et écrire.....	94	59	134	287	52,56	50,33
— écrire et calculer	17	5	18	40	7,33	9,18
Possédaient l'instruction primaire complète.....	7	7	12	26	4,76	4,26
Avaient une instruction supérieure à l'instruction primaire.....	2	1	3	6	1,10	0,66
TOTAUX.....	193	96	257	546	100,00	100,00

De même que chez les hommes, la proportion des détenues ayant au moins une instruction primaire complète est très faible, 5,86 p. 100. La proportion des illettrées, bien qu'en diminution sur l'année précédente, reste très forte, et sensiblement supérieure à celle des hommes.

RENSEIGNEMENTS

SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1904

(Tableaux XIII à XXXII.)

ÉCOLE

(Tableau XIII.)

Hommes.

I. — Mouvement de l'école.

Le mouvement de l'école, dans les établissements de longues peines affectés aux hommes, a été le suivant, au cours de l'année 1904 :

	1904	1903		1904 0/0	1903 0/0
Présents à l'école au 1 ^{er} janvier...	711	724	Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.	12,78	12,26
Admis à l'école au cours de l'année.	795	774			
ENSEMBLE.....	1.506	1.498	Soit, par rapport à la population incarcérée.....	17,82	16,99
Sortis de l'école pendant l'année...	754	787			
Restant à l'école au 31 décembre ..	752	711	Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	14,36	12,78

Les trois proportions indiquées sont en augmentation sur celles de l'année précédente.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1904 et 1903, l'état intellectuel des détenus étant relevé : d'une part, au commencement de l'année pour ceux suivant les cours à cette époque, ou au moment de l'entrée à l'école pour les autres ; d'autre part, à la fin de l'année pour ceux encore présents à l'école à cette date, ou à la fin des études pour les autres :

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1904—0/0		1903—0/0	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrés	220	83	14,61	5,51	14,55	4,07
Sachant lire	382	253	25,37	16,80	23,03	17,29
— lire et écrire..	398	420	26,43	27,89	26,03	24,57
— au moins lire, écrire et calculer.....	506	750	33,60	49,80	36,38	54,07
TOTAUX.....	1.506	1.506	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a donc diminué dans une proportion de 9,10 p. 100 du commencement à la fin de l'année. La proportion du groupe suivant a aussi sensiblement diminué. Par contre le troisième et surtout le dernier groupe ont augmenté d'autant.

III. — Cours spéciaux.

Dessin. — Les cours de dessin ont été suivis par 71 individus, contre 65 l'année précédente.

Musique. — 25 détenus ont suivi ces cours.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques des maisons de longues peines possédaient un ensemble de 22.230 volumes dont tout ou partie a été demandé en lecture 148.238 fois. En 1903, ces chiffres étaient de 22.053 et 149.376.

Femmes.

I. — Mouvement de l'école.

Dans les établissements de longues peines affectés aux femmes, le mouvement de l'école a été le suivant pendant l'année 1904 :

	1904	1903		1904 0/0	1903 0/0
Présentes à l'école le 1 ^{er} janvier..	122	146	} Soit, par rapport à la population pénitentiaire à cette date.....	20,00	21,69
Admises à l'école au cours de l'année	75	123			
Population ayant fréquenté l'école.	197	269	} Soit, par rapport à la population incarcérée.....	24,08	23,39
Sorties de l'école pendant l'année..	89	147			
Restant à l'école au 31 décembre...	108	122	} Soit, par rapport à la population présente à cette date.....	19,78	20,00

Contrairement aux constatations faites chez les hommes, seule la seconde proportion est plus élevée que celle de 1903.

II. — Résultats de l'enseignement.

Voici la comparaison des deux années 1904 et 1903.

	NOMBRE D'ÉLÈVES		1904—0/0		1903—0/0	
	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.	Commencement de l'année ou des études.	Fin de l'année ou des études.
Illettrées	28	13	14,21	6,60	12,27	7,06
Sachant lire.....	29	30	14,72	15,23	13,01	11,90
— lire et écrire...	67	54	34,01	27,41	37,18	29,37
— au moins lire, écrire et calculer.....	73	100	37,06	50,76	37,55	51,67
TOTAUX.....	197	197	100,00	100,00	100,00	100,00

Le nombre des illettrés a diminué dans une proportion de 7,61 p. 100 au cours de l'année. La proportion de détenues composant le second groupe est à peu près la même au commencement et à la fin de l'année. Comme le premier groupe, le troisième a sensiblement diminué au profit du dernier dont la proportion a augmenté de 13,70 p. 100.

Chez les hommes, cette dernière augmentation a été de 16,20 p. 100. Il semble donc que chez eux, les progrès accomplis ont été en général plus sensibles.

III. — Cours spéciaux.

De même qu'en 1903, il n'a pas été fait de cours de dessin ou de musique.

IV. — Bibliothèques.

Les bibliothèques possédaient un ensemble de 3.272 volumes mis 8.221 fois en lecture.

**GRACES, COMMUTATIONS DE PEINE,
LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES, RÉCOMPENSES**

(Tableau XIV.)

Hommes.

I. — Mesures gracieuses.

Au cours de l'année 1904, 810 détenus, soit 9,59 p. 100 de l'effectif incarcéré, ont bénéficié de mesures gracieuses. En 1903, cette proportion était de 10,54 p. 100.

L'initiative de ces mesures de clémence est généralement prise par l'Administration. Seulement 117 ont été prises sur la demande des condamnés ou de leur famille.

Le tableau comparatif ci-après indique la nature des mesures gracieuses prises à l'égard des détenus et leur répartition entre les diverses catégories pénales:

	PROPORTIONS 0/0		TOTAL	EMPRISONNEMENT	RÉCLUSION	TRAVAUX FORCÉS
	1904	1903				
Remise entière de la peine.....	12, »	14,91	18	15	1	2
Commutations.....	43,33	8,07	20	»	8	12
Moins de 1 an.....						
Réductions sur la peine						
1 an à 3 ans.....			3	3	»	»
3 ans à 5 ans.....			22	5	5	12
5 ans et plus.....			2	»	»	2
Total.....			33	8	5	20
Libérations conditionnelles.....			6	»	»	6
Remise de la relégation (à titre spécial).....	50, »	45,34	75	41	12	22
Remise de l'interdiction de séjour (à titre spécial).....	2,67	1,86	4	1	2	1
TOTAUX.....	100,00	100,00	150	65	28	57

De même que pour les détenus hommes, la plupart des mesures de clémence, 50 p. 100, ont consisté en libérations conditionnelles, accordées à 9,17 p. 100 de l'effectif incarcéré au cours de l'année.

Les 20 commutations comprennent :

9 commutations des travaux forcés à perpétuité en travaux forcés à temps.

1 commutation des travaux forcés en réclusion.

2 commutations des travaux forcés en emprisonnement.

8 commutations de la réclusion en emprisonnement.

II. — Récompenses.

Au cours de l'année 1904, 7 détenues ont bénéficié de récompenses qui ont consisté en l'attribution de dixièmes supplémentaires.

**CRIMES & DÉLITS COMMIS
PENDANT LA DÉTENTION — DISCIPLINE**

(Tableau XV.)

Hommes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

Thouars. — Un réclusionnaire a encouru une peine de deux ans d'emprisonnement pour outrages par paroles et écrits, et dénonciation calomnieuse contre le Directeur de la maison centrale de Thouars.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1904, il a été relevé 30.150 infractions à la discipline, contre 31.907 en 1903.

Savoir :

		NOMBRE D'INFRACTIONS	
		1904	1903
Voies de fait	envers le personnel supérieur	»	2
	— les agents de surveillance et les contre-maîtres libres.....	21	13
	— d'autres détenus	1.212	950
Larcins.....	459	181	
Rébellion, mutinerie	870	1.445	
Actes d'immoralité.....	61	84	
Infractions au silence.....	15.014	14.921	
Refus de travail.....	539	564	
Paresse, négligence dans le travail.....	1.882	2.729	
Usage du tabac.....	1.242	1.773	
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	1.821	2.169	
Infractions diverses	7.329	7.076	
TOTAUX.....		30.150	31.907

Les infractions à la discipline se répartissent comme il suit entre les diverses catégories pénales :

TRAVAUX FORCÉS	DÉTENTION	RÉCLUSION	EMPRISONNEMENT	TOTAL
10	782	5.507	23.851	30.150

De ce tableau il résulte que par rapport à la population incarcérée le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1904..... 357 infractions pour 100 détenus incarcérés.

En 1903..... 362 — — —

III. — Punitions.

Les 30.150 infractions à la discipline ont été réprimées par un nombre égal de punitions infligées aux 5.493 détenus coupables, c'est-à-dire à 65,01 p. 100 de la population incarcérée au cours de l'année. En 1903 cette proportion atteignait 65,80 p. 100.

Ces punitions ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1904	1903
Cellule	1.779	1.880
Salle de discipline	3.793	4.413
Pain sec	6.730	7.268
Autres privations alimentaires.....	8.838	8.026
Réductions de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	3.375	4.372
Autres punitions.....	583	842
Réprimandes.....	5.052	5.106
TOTAUX.....	30.150	31.907

IV. — Évasions.

	1904			1903		
	TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES		TENTATIVES D'ÉVASION	ÉVASIONS CONSOMMÉES	
		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.		suivies de réin-tégration pendant l'année.	non suivies de réin-tégration pendant l'année.
Beaulieu	2	»	»	1	»	»
Fontevrault.....	3	1	»	»	»	»
Melun.....	»	»	»	1	»	»
Thouars.....	»	»	»	1	»	»
Castelluccio.....	4	10	2	»	19	4
Chiavari	»	1	»	»	2	»

Femmes.

I. — Crimes et délits commis pendant la détention.

En 1904, comme en 1903, aucun crime ou délit n'a été commis dans les maisons centrales de femmes.

II. — État disciplinaire. — Infractions à la discipline.

Il a été relevé, au cours de l'année 1904, 697 infractions à la discipline, au lieu de 862 en 1903.

Savoir :

	NOMBRE D'INFRACTIONS	
	1904	1903
Larcins.....	»	1
Voies de fait { envers le personnel supérieur.....	»	»
{ — les agents de surveillance.....	»	»
{ — d'autres détenues.....	19	29
Rébellion, mutinerie.....	68	93
Actes d'immoralité.....	5	»
Infractions au silence.....	293	357
Refus de travail.....	24	33
Paresse, négligence dans le travail.....	96	93
Usage du tabac.....	»	»
Jeux, trafics, possession d'objets prohibés.....	15	8
Infractions diverses.....	177	248
TOTAUX.....	697	862

Ces infractions se répartissent comme suit entre les diverses catégories pénales :

Travaux forcés	160
Réclusion	142
Emprisonnement.....	395
TOTAL.....	697

Proportionnellement aux populations incarcérées, le nombre d'infractions commises ressort à :

En 1904..... 85 infractions pour 100 détenues incarcérées.
 En 1903..... 75 — — —

III. — Punitions.

Les punitions disciplinaires infligées au cours de l'année 1904 ont été les suivantes :

	NOMBRE DE PUNITIONS	
	1904	1903
Cellule.....	205	254
Salle de discipline.....	»	»
Pain sec.....	117	163
Autres privations alimentaires.....	215	245
Réduction de dixièmes.....	»	»
Amendes.....	85	92
Autres punitions.....	32	17
Réprimandes.....	43	91
TOTAUX.....	697	862

Ces punitions ont été subies par 253 condamnées, soit par 30,93 p. 100 de l'effectif incarcéré pendant l'année. En 1903 cette proportion était de 28,78 p. 100.

IV. — Évasions.

Aucune évasion ne fut tentée ni accomplie au cours de l'année 1904. Il en a été de même en 1903.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux XVI à XXIII.)

Hommes et Femmes.

I. — Mouvement de l'infirmerie. (Tableau XVI.)

Pendant l'année 1904, le mouvement de l'infirmerie dans les établissements de longues peines a été le suivant :

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1903.....	214	54
Entrés à l'infirmerie en 1904.....	2.377	746
ENSEMBLE.....	2.591	800
Sortis pendant l'année 1904.....	2.412	765
RESTANT au 31 décembre 1904.....	179	35

Au 1^{er} janvier 1904, 3,85 p. 100 de la population masculine et 8,85 p. 100 de la population féminine étaient en traitement à l'infirmerie. L'année précédente, ces proportions étaient de 2,91, et 7,13 p.100.

30,66 et 97,80 p. 100 des populations incarcérées au cours de l'année sont entrés à l'infirmerie. En 1903, ces proportions étaient de 33,18 et 63,48 p.100.

Enfin, 3,42 et 6,41 p. 100 des effectifs présents en fin d'année étaient soignés à l'infirmerie. En 1903, ces proportions étaient de 3,84 et 8,85 p.100.

Sorties.

Les 2.412 et 765 sorties se décomposent ainsi :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	Proportions 0/0	NOMBRE	Proportions 0/0
Guéris	2.179	90,34	723	94,51
Transférés dans un établissement hospitalier	23	0,95	9	1,18
Libérés	53	2,20	18	2,35
Décédés.....	157	6,51	15	1,96
TOTAUX	2.412	100,00	765	100,00

Journées de traitement.

Le total des journées de traitement à l'infirmerie s'est élevé à 64.344 pour les hommes, et à 15.946 pour les femmes. La population moyenne journalière de l'infirmerie était donc de 176 et 44 individus, contre 188 et 46 en 1903.

Ces chiffres permettent d'établir la comparaison de l'état sanitaire pendant les années 1904 et 1903.

	HOMMES		FEMMES	
	1904	1903	1904	1903
Proportion p. 100 des entrées à l'infirmerie par jour à la population moyenne des établissements	0,120	0,129	0,351	0,291
Proportion p. 100 des journées d'infirmerie aux journées de détention	3,254	3,221	7,516	7,295
Durée moyenne des séjours à l'infirmerie.....	24 jours	23 jours	20 jours	23 jours
Proportion p. 100 des décès au total des malades traités.....	6,059	5,434	1,875	2,192
Proportion p. 100 des décès à la population moyenne.....	2,905	2,726	2,586	2,496

Les maisons centrales et les pénitenciers agricoles se classent ainsi qu'il suit :

1° Au point de vue de la proportion d'admissions quotidiennes à l'infirmerie par rapport à la population moyenne journalière.

Hommes.

	1904. 0/0	contre	1903. 0/0
Melun	0,213		0,231
Fontevrault.....	0,193	—	0,189
Riom.....	0,151	—	0,112
Chiavari.....	0,145	—	0,166
Poissy.....	0,124	—	0,117
Clairvaux.....	0,109	—	0,128
Nîmes.....	0,097	—	0,112
Beaulieu.....	0,079	—	0,086
Thouars.....	0,067	—	0,096
Castelluccio.....	0,051	—	0,059
Loos.....	0,049	—	0,053

Femmes.

	1904. 0/0	contre	1903. 0/0
Rennes.....	0,398		0,342
Montpellier.....	0,228	—	0,246

2° Au point de vue du séjour moyen à l'infirmerie.

Hommes.

	1904. jours.	contre	1903. jours.
Castelluccio.....	49.889		37.938
Beaulieu.....	45.220	—	31.894
Loos.....	38.260	—	32.060
Clairvaux.....	38.003	—	38.762
Thouars.....	28.727	—	25.676
Nîmes.....	27.771	—	24.149
Fontevrault.....	24.943	—	22.539
Riom.....	19.496	—	22.926
Poissy.....	17.646	—	18.018
Chiavari.....	12.652	—	12.688
Melun.....	12.547	—	13.994

Femmes.

	1903. jours.	1902. jours.
Montpellier.....	40.662	contre 38.018
Rennes.....	14.871	— 16.925

II. — Causes des admissions à l'infirmerie.

(Tableau XVII.)

Chez les hommes, 838 entrées à l'infirmerie ont été motivées par des maladies de l'appareil respiratoire. Dans ces chiffres sont compris 193 cas d'influenza ou grippe. C'est donc 35,25 p. 100 des admissions qui ont été causées par ce genre d'affection.

Chez les femmes, ces affections ont motivé 162 entrées à l'infirmerie dont 57 pour influenza ou grippe; soit une proportion de 21,72 p. 100 du nombre total d'admissions.

III. — Décès. (Tableaux XVI et XVIII.)

Le nombre des décès, dans les établissements de longues peines, s'est élevé :

Pour les hommes à 157, soit 6,06 p. 100 des détenus soignés à l'infirmerie (2.591), et 1,86 p. 100 de la population incarcérée. En 1903, ces proportions étaient de 5,43 et 1,80 p. 100.

Pour les femmes à 15, soit 1,88 p. 100 des malades soignées à l'infirmerie (800), et 1,83 p. 100 de la population incarcérée. En 1903, ces proportions atteignaient 2,19 et 1,39 p. 100.

Sur ces chiffres, la tuberculose, sous ses différentes formes, a causé 73 décès chez les hommes et 7 chez les femmes. Soit, par rapport au nombre total des décès 46,50 p. 100 pour les hommes et 46,67 p. 100 pour les femmes; et par rapport aux nombres de malades soignés (2.591 et 800) : 2,82 et 0,88 p. 100. En 1903, ces proportions étaient respectivement de 44,03 et 37,50 p. 100, et de 2,39 et 0,82 p. 100.

IV.—Aliénés et épileptiques en observation dans les infirmeries des maisons centrales. — Suicides.

(Tableau XXIII.)

a) Aliénés épileptiques ou non.

	HOMMES	FEMMES			
Restant au 31 décembre 1903.....	1	»			
Cas constatés pendant l'année 1904. {	20	7			
			Ayant donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.....	7	3
			N'ayant pas donné antérieurement des signes d'aliénation mentale.....	13	4
ENSEMBLE.....	21	7			
Sorties..... {	17	7			
			Par libération, grâce ou décès.	»	»
Transférés dans des établissements spéciaux.....	17	7			
RESTE au 31 décembre 1904.....	4	»			

En 1903, le nombre de cas constatés au cours de l'année avait été, pour les hommes 20, pour les femmes 8.

b) Épileptiques non aliénés.

	HOMMES	FEMMES
Restant au 31 décembre 1903.....	6	»
Cas constatés en 1904.....	6	1
ENSEMBLE.....	12	1
Sorties..... {	5	»
Transférés dans des établissements spéciaux.....	3	»
RESTE au 31 décembre 1904.....	7	»

En 1903, pour les hommes il y avait eu 9 cas et aucun pour les femmes.

c) *Suicides.*

Au cours de l'année, il s'est produit 11 tentatives de suicides chez les hommes dont 2 à Beaulieu, 2 à Melun, 7 à Thouars.

5 suicides se sont produits: 1 à Loos, 1 à Melun, 1 à Riom, 1 à Thouars, 1 à Rennes.

L'année précédente, il s'était produit 2 suicides et une tentative.

Quartier spécial de Gaillon.

Les condamnés, détenus dans les maisons de longues peines, reconnus réellement atteints d'épilepsie ou d'aliénation mentale, sont dirigés sur le quartier spécial de Gaillon où ils sont soumis à un régime approprié à leur état.

Le tableau suivant indique le mouvement de la population de cet établissement au cours de l'année 1904.

	PRÉSENTS AU 1 ^{er} janvier 1904.	ENTRÉES EN 1904.	SORTIES EN 1904.	PRÉSENTS AU 31 décembre 1904.	JOURNÉES DE traitement.
Aliénés.....	55	17	28	44	} 21.969
Épileptiques.....	8	4	1	11	
Simulateurs présumés..	»	»	»	»	
TOTAUX.....	63	21	29	55	21.969

TRAVAIL

(Tableaux XXIV à XXVII.)

Aux divers tableaux XXIV sont relevés pour chacun des établissements la nature des travaux, le nombre moyen journalier de travailleurs, ce nombre au 31 décembre, et le produit afférent à chaque industrie.

Les résultats généraux du travail sont récapitulés :

1° Par industrie au tableau XXV ;

2° Par établissement au tableau XXVI.

Le tableau XXVII indique la répartition du produit du travail.

Pour connaître utilement les résultats du travail il est indispensable, en raison de la nature différente des travaux, de distinguer, pour les établissements d'hommes, les maisons centrales de France des pénitenciers agricoles de la Corse.

Hommes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Le nombre des journées de travail s'est élevé, en 1904, au chiffre de 1.301.658 dans les maisons centrales d'hommes et à 137.375 dans les pénitenciers agricoles. En 1903, ces chiffres étaient de 1.373.736 et 184.664 :

Soit sur 100 journées de détention :

Maisons centrales.

En 1904.....	72	journées de travail.
— 1903.....	73	— —

Pénitenciers agricoles.

En 1904.....	78	journées de travail.
— 1903.....	78	— —

II. — Nombre de travailleurs (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN DE TRAVAILLEURS. — Le nombre des jours ouvrables a été en 1904 de 308.

Le nombre moyen de travailleurs, au cours de l'année, a été de :

Maisons centrales.

En 1904.		En 1903.	
4.226	travailleurs contre	4.475	
dont :			
Ouvriers.....	4.006	Ouvriers.....	4.228
Apprentis.....	220	Apprentis.....	247

Soit sur 100 travailleurs :

En 1904.		En 1903.	
Ouvriers.....	95	Ouvriers.....	94
Apprentis.....	5	Apprentis.....	6

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (4.925 et 5.184) :

En 1904.		En 1903.	
Occupés.....	86	Occupés.....	86
Inoccupés.....	14	Inoccupés.....	14

Pénitenciers agricoles.

En 1904.		En 1903.	
446	travailleurs contre	602	
dont :			
Ouvriers.....	446	Ouvriers.....	602
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 ouvriers :

En 1904.		En 1903.	
Ouvriers.....	100	Ouvriers.....	100
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit sur 100 détenus (nombre moyen) par rapport aux populations moyennes journalières (478 et 648) :

En 1904.		En 1903.	
Occupés.....	93	Occupés.....	93
Inoccupés.....	7	Inoccupés.....	7

TRAVAILLEURS AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenus occupés à la fin de l'année dans les maisons centrales et pénitenciers agricoles étaient les suivants :

Maisons centrales.

En 1904.		En 1903.	
Ouvriers.....	3.969	Ouvriers.....	4.243
Apprentis.....	305	Apprentis.....	211

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1904.		En 1903.	
Occupés.....	88	Occupés.....	90
Inoccupés.....	12	Inoccupés.....	10

Pénitenciers agricoles.

En 1904.		En 1903.	
Ouvriers.....	380	Ouvriers.....	348
Apprentis.....	»	Apprentis.....	»

Soit pour 100 détenus relativement aux populations à cette date :

En 1904.		En 1903.	
Occupés.....	91	Occupés.....	58
Inoccupés.....	9	Inoccupés.....	42

N. B. — La différence très sensible existant entre les proportions p. 100 de détenus occupés au 31 décembre des années 1904 et 1903, provient de ce que le dernier jour ouvrable de l'année 1903, 200 ouvriers des chantiers extérieurs du pénitencier de Chiavari n'ont pu travailler à cause du mauvais temps.

III. — **Produit du travail.** (Tableaux XXV et XXVI.)

PRODUIT GÉNÉRAL. — Le produit général du travail s'est élevé à :

Maisons centrales.

En 1904.		En 1903.	
fr. c.		fr. c.	
1.664.448 70		1.756.552 47	
	<i>contre</i>		
	<i>dont :</i>		
	fr. c.		fr. c.
Produit net....	1.594.086 30	Produit net....	1.677.597 75
Gratifications..	70.362 40	Gratifications..	78.594 72

Soit sur 100 francs de produit :

En 1904.		En 1903.	
Produit net.....	95,77	Produit net.....	95,54
Gratifications.....	4,23	Gratifications.....	4,46

Pénitenciers agricoles.

En 1904.		En 1903.	
fr. c.		fr. c.	
94.711 35		117.958 90	
	<i>contre</i>		
	<i>dont :</i>		
	fr. c.		fr. c.
Produit net.....	91.889 65	Produit net.....	113.608 80
Gratifications....	2.821 70	Gratifications.....	4.350 10

Soit sur 100 francs de produit :

En 1904.		En 1903.	
Produit net.....	97,02	Produit net.....	96,31
Gratifications.....	2,98	Gratifications.....	3,69

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le nombre de journées de travail s'étant élevé à 1.301.658 dans les maisons centrales et à 137.375 dans les pénitenciers agricoles, le produit moyen de travail ressort à :

Maisons centrales.

En 1904.		En 1903.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	1 2247	Produit net.....	1 2216
Gratifications.....	0 0541	Gratifications.....	0 0572
TOTAL.....	1 2787	TOTAL.....	1 2787

Pénitenciers agricoles.

En 1904.		En 1903.	
fr. c.		fr. c.	
Produit net.....	0 6689	Produit net.....	0 6152
Gratifications.....	0 0205	Gratifications.....	0 0236
TOTAL.....	0 6894	TOTAL.....	0 6388

Dans les maisons centrales, le produit moyen par journée de travail a été, au total, le même en 1904 qu'en 1903; toutefois le produit moyen du produit net a augmenté en 1904 tandis que le produit des gratifications a diminué d'autant.

Dans les pénitenciers agricoles le produit moyen du travail a augmenté comparativement à l'année précédente.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1904.	En 1903.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 7594	1 6531
Poissy.....	1 5520	1 5038
Clairvaux.....	1 3137	1 3148
Beaulieu.....	1 2579	1 2606
Loos.....	1 1979	1 1374
Fontevault.....	1 0403	1 0742
Riom.....	1 0039	1 0391
Nîmes.....	0 9515	1 0265
Thouars.....	0 9395	1 0909

Pénitenciers agricoles.

	En 1904.	En 1903.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 9337	0 9299
Chiavari.....	0 5082	0 5058

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — Relativement aux nombres de journées de détention (1.802.637 et 175.039) la moyenne du produit du travail ressort à 0 fr.9233 pour les maisons centrales contre 0 fr.9283 en 1903, et à 0 fr.5411 pour les pénitenciers agricoles contre 0 fr.4990 l'année précédente.

Comparativement à l'année précédente, ces moyennes ont diminué pour les maisons centrales, et augmenté pour les pénitenciers agricoles.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

Maisons centrales.

	En 1904.	En 1903.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	1 3856	1 2923
Poissy.....	1 1931	1 1579
Beaulieu.....	0 9892	0 9894
Loos.....	0 8986	0 8823
Clairvaux.....	0 8948	0 8548
Riom.....	0 7829	0 7767
Fontevrault.....	0 6811	0 7280
Thouars.....	0 6477	0 8193
Nîmes.....	0 6095	0 6712

Pénitenciers agricoles.

	En 1904.	En 1903.
	fr. c.	fr. c.
Castelluccio.....	0 7018	0 7047
Chiavari.....	0 4123	0 4007

IV. — Nature des travaux.

(Tableau XXV.)

Au point de vue de leur nature, les travaux se divisent en deux grandes catégories :

1° Les travaux qui ont pour objet le service propre de l'établissement : service intérieur économique ou agricole, entretien des bâtiments composant la maison centrale ou le pénitencier agricole, travaux divers ;

2° Les travaux industriels proprement dits ou, pour les pénitenciers agricoles, les travaux d'exploitation.

En 1903, le régime de l'entreprise générale industrielle était en vigueur dans deux maisons centrales d'hommes : Riom et Thouars.

Dans les autres établissements, la main-d'œuvre des détenus était exploitée en régie, soit directement par l'État, soit par l'intermédiaire de confectionnaires.

Parmi les industries exploitées en régie directement par l'État, il faut citer comme ayant donné d'excellents résultats :

L'imprimerie à Melun,

Le tissage des couvertures militaires à Fontevrault,

La fabrication des brosses pour militaires à Poissy.

Cette dernière industrie a été introduite à Poissy en juin 1898.

Les industries dont l'exploitation a donné le rendement moyen par journée de travail le plus élevé (au moins 1 fr. 90) sont :

Maisons centrales.

	fr. c.
Horlogerie (Confectionnaire) (Melun).....	2 1758
Imprimerie (Régie directe) (Melun).....	2 1588
Meubles et lits en fer (Confectionnaire).....	2 0423
— (Régie directe) (Melun).....	2 0359
Cordonnerie (Régie directe).....	1 9849
Sommiers élastiques (Confectionnaire) (Melun).....	1 9001

Pénitenciers agricoles.

En dehors du service général des établissements, la plupart des travaux exécutés dans les pénitenciers agricoles ont consisté en exploitations agricoles dont le rendement moyen journalier a été de 0 fr. 6744. En 1903, ce chiffre était de 0 fr. 6155.

Femmes.

I. — Journées de travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

Dans les maisons centrales de femmes, sur 212.165 journées de détention on compte 158.319 journées de travail. Soit sur 100 journées de détention :

En 1904.....	75	journées de travail.
— 1903.....	75	—

II. — Nombre de travailleuses. (Tableaux XXV et XXVI.)

NOMBRE MOYEN. — Le nombre de journées de travail divisé par le nombre de jours ouvrables (308) donne le nombre moyen journalier de travailleuses pendant l'année.

En 1904.		En 1903.	
514	<i>travailleuses contre</i>	569	
	dont :		
Ouvrières.....	502	Ouvrières.....	554
Apprenties.....	12	Apprenties.....	15

Soit sur 100 travailleuses :

En 1904.		En 1903.	
Ouvrières.....	98	Ouvrières.....	97
Apprenties.....	2	Apprenties.....	3

Soit sur 100 détenues par rapport aux populations moyennes journalières :

En 1904.		En 1903.	
Occupées.....	89	Occupées.....	89
Inoccupées.....	11	Inoccupées.....	11

TRAVAILLEUSES AU 31 DÉCEMBRE. — Les nombres de détenues travaillant à cette date étaient :

En 1904.		En 1903.	
477	<i>travailleuses contre</i>	525	
	dont :		
Ouvrières.....	469	Ouvrières.....	514
Apprenties.....	8	Apprenties.....	11

Soit sur 100 détenues relativement aux populations à cette date :

En 1904.		En 1903.	
Occupées.....	87	Occupées.....	86
Inoccupées.....	13	Inoccupées.....	14

III. — Produit du travail. (Tableaux XXV et XXVI.)

La rémunération totale de la main-d'œuvre s'est élevée dans les maisons centrales de femmes à :

En 1904.		En 1903.	
141.447 46	fr. c.	162.726 87	
	dont :		
Produit net.....	138.477 53	Produit net.....	157.748 86
Gratifications...	2.969 93	Gratifications....	4.978 01

Soit sur 100 francs de produit :

En 1904.		En 1903.	
Produit net.....	96 94	Produit net.....	96 94
Gratifications.....	3 06	Gratifications.....	3 06

MOYENNE PAR JOURNÉE DE TRAVAIL. — Le rendement moyen par journée de travail ressort à :

En 1904.		En 1903.	
Produit net.....	0 8747	Produit net.....	0 9027
Gratifications.....	0 0188	Gratifications.....	0 0285
TOTAL.....	0 8934	TOTAL.....	0 9312

A ce point de vue, les maisons centrales de femmes se classent comme suit :

	En 1904.	En 1903.
Rennes.....	0 9829	1 0302
Montpellier.....	0 6277	0 6519

Le rendement moyen a diminué dans les deux établissements.

MOYENNE PAR JOURNÉE DE DÉTENTION (Tableau XXVII.). — La moyenne du produit du travail par journée de détention ressort à 0 fr. 6667 contre 0 fr. 6957 en 1903.

A ce point de vue, les établissements de femmes se classent ainsi :

	En 1904.	En 1903.
	fr. c.	fr. c.
Rennes	0 7529	0 7979
Montpellier.....	0 4350	0 4455

IV. — Nature des travaux. (Tableau XXV.)

Comme dans les établissements d'hommes, il convient de distinguer les travaux industriels proprement dits de ceux ayant pour objet le service général de la maison.

En 1904, le système de l'entreprise générale industrielle était appliqué à Rennes.

Les industries dont le rendement moyen par journée de travail a été le plus élevé sont :

	fr. c.
Faux-cols et manchettes (E G) (Rennes).....	0 9883
Lingerie pénitentiaire (R D) (Montpellier).....	0 7330
Bonneterie (C) (Montpellier).....	0 6453

V. — Emploi du produit du travail. (Tableau XXVII.)

Hommes et Femmes.

Le produit général du travail a été réparti comme suit, dans les maisons centrales d'hommes, les pénitenciers agricoles et les établissements de femmes :

RÉPARTITION	MAISONS CENTRALES D'HOMMES		PÉNITENCIERS AGRICOLES		MAISONS CENTRALES DE FEMMES	
	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.	PORTION versée.	MOYENNE par journée de détention.
	1904	1903	1904	1903	1904	1903
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Versé au pécule } disponible	423.930 35	0 2352	21.305 38	0 1217	30.748 43	0 1449
	346.641 55	0 1923	18.479 54	0 1056	27.752 64	0 1308
Concédé aux entrepreneurs.. } réserve	39.171 04	0 0217	»	»	56.278 37	0 2653
	490.326 57	0 2720	»	»	9.497 77	0 0448
Acquis au Trésor } sur travaux exécutés pour le compte de partikuliers	364.379 19	0 2021	54.926 43	0 3138	17.170 25	0 0809
	»	»	»	»	»	»
} sur travaux exécutés pour le compte de l'Etat	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.....	1.664.468 70	0 9283	94.711 35	0 5411	141.447 46	0 6667

Contrairement à ce qui existe dans les maisons centrales d'hommes, la portion du produit du travail, qui, dans les établissements de femmes, est concédée aux entrepreneurs, est sensiblement plus élevée que celle acquise au Trésor. Ce fait résulte de ce que dans deux sur trois de ces établissements le travail est exploité en entreprise générale.

PÉCULE

(Tableaux XXVIII et XXIX.)

Hommes et Femmes.

Le tableau XXVIII donne le résumé du compte du pécule des détenus.

Le tableau XXIX indique le détail des dépenses faites volontairement par les condamnés sur leur pécule.

Voici la comparaison de l'état du pécule au 31 décembre 1904 et 1903:

	1903			1904		
	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBIT au PÉCULE disponible.	DISPONIBLE	RÉSERVE	DÉBIT au PÉCULE disponible.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Maisons centrales.....	405.457 05	505.031 57	102 04	102.947 97	474.931 55	369 80
Pénitenciers agricoles.....	7.281 85	75.844 95	1.093 56	5.900 87	59.398 52	696 55
Maisons centrales de femmes.....	11.666 21	83.423 42	1 03	10.244 95	79.333 20	0 91

Au cours des années 1904 et 1903, les détenus des deux sexes ont volontairement dépensé les sommes suivantes :

	1904		1903	
	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.	MAISONS centrales de femmes.	MAISONS centrales d'hommes et pénitenciers agricoles.	MAISONS centrales de femmes.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dépenses personnelles.	442.681 82	36.894 13	477.414 17	41.427 69
Dépenses d'une autre nature.....	36.437 64	1.492 35	34.914 99	2.037 30
TOTAUX.....	479.119 46	38.386 48	512.329 16	43.464 99

La moyenne des dépenses personnelles par journée de détention a atteint, en 1904, 0 fr. 2238 dans les établissements d'hommes et 0 fr. 1739 dans ceux de femmes. En 1903, ces moyennes étaient de 0 fr. 2243 et 0 fr. 1771.

A ce point de vue, les établissements de longues peines se classent comme suit :

	Hommes.	
	1904.	1903.
	fr. c.	fr. c.
Melun.....	0 3201	0 2896
Poissy.....	0 2679	0 2597
Clairvaux.....	0 2569	0 2452
Loos.....	0 2444	0 2445
Beaulieu.....	0 2428	0 2424
Riom.....	0 2049	0 2317
Nîmes.....	0 1822	0 1956
Castelluccio.....	0 1787	0 1980
Fontevrault.....	0 1755	0 1900
Thouars.....	0 1581	0 2032
Chiavari.....	0 0787	0 0901

Femmes.

	1904.	1903.
	fr. c.	fr. c.
Rennes.....	0 1834	0 1918
Montpellier.....	0 1484	0 1500

Pendant l'année, il a été distribué gratuitement aux détenus hommes pour 21.076 fr. 31 de vivres supplémentaires, dont 2.812 fr.76 par les fabricants. En 1903, ces chiffres étaient de 32.656 fr. 67 et 3.508 fr. 20.

Il n'a pas été donné de vivres supplémentaires gratuits aux femmes, ni en 1904, ni en 1903.

LIBÉRATION

(Tableaux XXX et XXXI.)

Hommes et Femmes.

Le nombre des individus libérés en 1904 s'est élevé à :

2.449.....	pour les hommes
217.....	pour les femmes

Soit, par rapport aux effectifs incarcérés (8.449 et 818) :

28,99 p. 100.....	chez les hommes
26,53 —	chez les femmes

Soit, par rapport aux populations moyennes journalières (5.404 et 580) :

45,32 p. 100.....	chez les hommes
37,41 —	chez les femmes

Les causes de la libération ont été les suivantes :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	0/0		NOMBRE	0/0	
		1904	1903		1904	1903
Expiration de la peine....	1.964	80,19	79,55	124	57,14	60,57
Grâces	119	4,86	2,88	18	8,29	9,76
Libération conditionnelle..	366	14,94	17,57	75	34,56	29,67
TOTAUX.....	2.449	100,00	100,00	217	100,00	100,00

Les libérés se répartissaient de la manière suivante, sous le rapport de la récidive, de l'interdiction de séjour, de la destination, des moyens d'existence, de la situation judiciaire et de l'instruction :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
Récidivistes.....	1.385	56,55	54,23	95	43,78	45,53
Soumis à l'interdiction de séjour.....	543	22,47	19,73	19	8,76	15,85
<i>Destination.</i>						
Expulsés comme étrangers....	283	11,56	11,56	10	4,61	4,88
Incorporés.....	275	11,23	12,57	»	»	»
Malades ou infirmes dirigés sur les établissements hospitaliers.....	4	0,16	0,30	»	»	»
Dirigés sur ancien domicile....	695	28,38	28,32	75	34,56	47,15
— sur une autre localité que leur ancien domicile....	1.192	48,67	47,25	132	60,83	47,97
TOTAUX.....	2.449	100,00	100,00	217	100,00	100,00
<i>Moyens présumés d'existence.</i>						
Paraissant avoir des ressources personnelles.....	175	7,15	6,14	12	5,53	2,03
En état de travailler.....	1.137	46,43	45,05	97	44,70	48,78
N'ayant pas de travail assuré....	40	1,63	1,10	3	1,38	0,41
Hors d'état de travailler.....	77	3,14	3,64	20	9,21	8,13
Remis à des sociétés de patronage.....	562	22,95	24,43	10	4,61	4,88
Expulsés, incorporés, dirigés sur les hôpitaux.....	2.449	100,00	100,00	217	100,00	100,00
<i>Situation pécuniaire.</i>						
Ayant reçu un solde de pécule de 20 à 60 francs.....	403	16,46	18,63	39	17,97	17,07
Ayant reçu un solde de pécule de 60 à 100 francs.....	346	14,13	15,96	55	25,35	21,54
Ayant reçu un solde de pécule de plus de 100 francs.....	772	31,52	25,19	83	38,25	35,37
N'ayant rien touché à leur résidence, mais ayant pourvu sur leur pécule à leurs frais d'habillement et de route....	911	37,20	39,71	40	18,43	26,02
Ayant reçu des secours de l'État à leur sortie.....	17	0,69	0,51	»	»	»
TOTAUX.....	2.449	100,00	100,00	217	100,00	100,00

*Instruction. (Tableau XXXI.)
Au jour de la libération.*

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
Illettrés.....	277	11,31	11,05	46	21,20	15,85
Sachant lire.....	235	9,60	11,01	23	10,60	11,38
— lire et écrire.....	706	28,83	30,27	86	39,63	41,87
— lire, écrire et calculer..	1.023	41,77	38,53	40	18,43	25,20
Possédant une instruction primaire complète ou une instruction supérieure.....	208	8,49	9,14	22	10,14	5,69
TOTAUX.....	2.449	100,00	100,00	217	100,00	100,00

RÉPARTITION DES JOURNÉES DE DÉTENTION PENDANT L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXII.)

Hommes et Femmes.

Au cours de l'année 1904, le nombres de journées de détention s'est élevé à :

1.977.676..... pour les hommes
212.165..... pour les femmes

Ces journées se répartissent comme suit :

	HOMMES		FEMMES	
	1904	1903	1904	1903
Journées de travail. { En commun.....	1.434.871	1.552.203	157.262	173.093
{ A l'isolement.....	4.162	6.197	1.057	757
Journées de chômage faute de travail.....	12.694	4.451	»	»
Journées de condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail.....	3.240	6.921	»	»
Journées de repos. { Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.....	84.869	79.515	5.387	4.204
	248.593	257.589	27.398	31.056
{ Par prescription médicale.....	12.865	18.154	2.322	3.168
{ Par suite de mauvais temps, réparations à l'outillage, etc.....	24.256	30.978	301	927
Journées de maladie.....	64.344	68.562	15.946	17.064
Journées de cellule. { A l'isolement sans travail.....	3.074	3.999	149	100
	50.424	53.663	2.343	2.642
{ Par punition disciplinaire.....	34.284	46.335	»	»
Journées de salle de discipline.....				
TOTAUX.....	1.977.676	2.128.567	212.165	233.911

C'est donc que les proportions de journées de détention consacrées au travail (en commun ou à l'isolement) ressortissent à :

72,76 pour 100..... pour les hommes
74,62 — pour les femmes

En 1903, ces proportions étaient de 73,21 p. 100 et de 74,71 p. 100.

RÉCAPITULATION DE LA POPULATION A LA FIN DE L'ANNÉE SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION

(Tableau XXXIII.)

Hommes et Femmes.

La population pénitentiaire au 31 décembre 1904 se répartissait de la façon suivante, au point de vue de l'état d'occupation :

	HOMMES		FEMMES		
	1904	1903	1904	1903	
Travaillaient { en commun.....	4.648	4.794	477	525	
	{ à l'isolement.....	6	8	»	»
	{ Au chômage faute de travail.....	8	4	»	»
Au repos.... { Condamnés à la détention n'ayant pas accepté le travail...	1	19	»	»	
	{ Infirmes, vieillards, arrivants et libérés.	151	93	15	5
	{ Par prescription médicale.....	55	43	9	18
	{ Par suite de mauvais temps ou de réparation à l'outillage..	30	210	4	4
	{ A l'infirmerie.....	179	214	35	54
En cellule... { A l'isolement sans travail.....	9	8	»	»	
	{ Par punition disciplinaire.....	95	114	6	4
	{ A la salle de discipline.....	54	58	»	»
TOTAUX.....	5.236	5.565	546	610	

De ce tableau, il appert que :

88,88 pour 100..... des hommes
87,36 — des femmes
présents au 31 décembre 1904, travaillaient, soit en commun, soit à l'isolement. L'année précédente, ces proportions étaient de 86,29 et 86,07 p. 100.

TROISIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

La statistique pénitentiaire de l'année 1904 porte sur 27 établissements, savoir :

Garçons.....	{	8 colonies publiques, 10 colonies privées.
Filles.....	{	1 colonie publique (Doullens), 1 quartier correctionnel (Fresnes), 7 maisons privées.

Deux établissements privés, affectés aux garçons, ont disparu pendant l'année: Bologne (Haute-Marne) et Le Luc (Gard).

La colonie de Montenon-Saint-Fargeau, quoique supprimée à la fin de 1901, avait fonctionné jusqu'à ce jour, quelques enfants ayant dû y terminer leur peine, avant la transformation complète de cet établissement en école de préservation sous la dénomination d'École Théophile Roussel; il disparaît cette année de la nomenclature des colonies pénitentiaires, ce qui ramène au 31 décembre 1904, le total des établissements à 24, ainsi que l'indique le tableau suivant:

(TABLEAU)

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS
GARÇONS	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Aniane.....	Hérault.
Auberive.....	Haute-Marne.
Belle-Ile-en-Mer.....	Morbihan.
Les Douaires.....	Eure.
Eysses.....	Lot-et-Garonne.
Saint-Hilaire.....	Vienne.
Saint-Maurice.....	Loir-et-Cher.
Le Val-d'Yèvre.....	Cher.
MAISONS PRIVÉES	
Bar-sur-Aube.....	Aube.
La Couronne.....	Charente.
Mettray.....	Indre-et-Loire.
Sainte-Foy.....	Dordogne.
Saint-Joseph.....	Haute-Saône.
Société de patronage de la Seine.....	Seine.
Vermireaux.....	Yonne.
FILLES	
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Doullens.....	Somme.
Fresnes-lès-Rungis.....	Seine.
MAISONS PRIVÉES	
Bavilliers.....	Haut-Rhin.
Diaconesses.....	Seine.
Israélites.....	Seine.
Limoges.....	Haute-Vienne.
Montpellier.....	Hérault.
Rouen.....	Seine-Inférieure.
Sainte-Anne-d'Auray.....	Morbihan.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

ENTRÉES ET SORTIES PENDANT L'ANNÉE 1904

(Tableau I.)

	GARÇONS		FILLES	
	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.	ÉTABLISSEMENTS publics.	ÉTABLISSEMENTS privés.
EFFECTIF au 31 décembre 1903...	2.105	792	190	278
Entrées en 1904.....	1.355	101	285	74
ENSEMBLE.....	3.460	893	475	352
Sorties en 1904.....	1.282	418	257	99
EFFECTIF au 31 décembre 1904...	2.178	475	218	253
	2.653		471	

La diminution assez importante de l'effectif au 31 décembre 1904, des établissements privés des jeunes garçons provient, en partie, de la suppression des colonies privées du Luc et de Bologne, le plus grand nombre des enfants internés dans ces deux établissements ayant reçu des destinations diverses.

La population moyenne qui était de 3.028 garçons et 516 jeunes filles en 1903, descend en 1904 à 2.753 garçons et 474 filles.

Les journées de présence s'élèvent à 1.000.852 pour les jeunes garçons et 173.276 pour les jeunes filles, au total 1.174.128 contre 1.282.713 journées l'an dernier.

Au tableau I figurent à la colonie de Doullens 2 jeunes filles, entrées dans cet établissement en vertu de la loi du 28 juin 1904, qui reçoit son application pour la première fois.

L'art. 2 de cette loi dispose, en effet, « que lorsqu'un pupille, de « l'assistance publique, par des actes d'immoralité, de violences « ou de cruauté, donne des sujets de mécontentement très graves, « le tribunal civil peut, sur le rapport de l'inspecteur des enfants « assistés et sur la demande du préfet dans les départements, ou « du directeur de l'assistance publique de Paris dans la Seine, « décider, sans frais, qu'il sera confié à l'administration pénitentiaire.

« L'administration pénitentiaire le recevra dans un de ses établissements ou quartiers d'observation et l'y maintiendra jusqu'à ce que les renseignements recueillis et le résultat de l'observation permettent de décider s'il doit être placé dans une colonie ou maison pénitentiaire ou dans une colonie correctionnelle. »

Voici, pour la correction paternelle, le bilan de l'année: 9 enfants étaient entrés à Mettray, 8 étaient sortis avant la fin de l'année.

183 jeunes filles étaient entrées au quartier spécial de Fresnes, 172 étaient sorties avant la fin de l'année.

Au 31 décembre 1904, 1 garçon à Mettray et 26 jeunes filles à Fresnes étaient internés pour désobéissance à l'autorité paternelle.

En outre 334 enfants étaient entrés pour les mêmes motifs, dans les prisons départementales (296 garçons et 38 filles) (Tableau I et I^{bis} des maisons d'arrêt, colonnes 6).

Le département de la Seine comptait, à lui seul, 235 garçons enfermés par correction paternelle.

A la fin de l'année, 46 garçons et 8 jeunes filles étaient internés dans les maisons d'arrêt et de correction; sur ce nombre la Seine comptait 39 garçons détenus à la Petite-Roquette.

CARACTÈRE ET DURÉE DE LA DÉTENTION

(Tableau II.)

Les jeunes pupilles forment quatre catégories distinctes, dont le tableau ci-dessous présente les proportions respectives sur 100 enfants enfermés à la fin de l'année.

1° Les acquittés, considérés comme ayant agi sans discernement, mais placés pour un certain nombre d'années, sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du Code pénal).

2° Les enfants envoyés en correction en vertu de l'art. 2 de la loi du 28 juin 1904.

3° Les condamnés pour 2 ans et moins, et plus de 2 ans, (art. 67 et 69 du même Code).

4° Les enfants envoyés en correction par l'autorité paternelle.

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
		0/0	0/0		0/0	0/0
Acquittés et placés sous la tutelle de l'Administration (art. 66 du C. P.).....	2.611	98,42	98,34	439	93,20	95,72
Confiés à l'Administration en vertu de la loi du 28 juin 1904.....	»	»	»	2	0,43	»
Condamnés (art. 67 et 69 du C. P.).....	41	1,55	1,66	4	0,85	0,64
Enfermés par correction paternelle.....	1	0,03	»	26	5,52	3,64
TOTAUX.....	2.653	100,00	100,00	471	100,00	100,00

La répartition n'avait pas très sensiblement diminué d'une année à l'autre.

Les tableaux suivants établissent, au point de vue de la durée de la détention, la comparaison des années 1904 et 1903, pour les deux sexes (acquittés et condamnés).

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
<i>Acquittés en vertu de l'art. 66 du C. P. et remis à l'Administration.</i>		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour moins de 1 an.	»	»	0,07	1	0,23	»
— 1 à 2 ans.....	12	0,46	2,60	24	5,47	4,91
— 2 à 4 —	304	11,64	15,40	95	21,66	19,64
— 4 à 6 —	1.068	40,92	38,82	162	36,90	36,83
— 6 à 8 —	731	27,96	23,87	127	28,90	31,25
— 8 à 10 —	373	14,28	14,60	24	5,47	6,03
— 10 à 12 —	103	3,97	4,16	6	1,37	1,12
— 12 à 14 —	20	0,77	0,48	»	»	0,22
TOTAUX.....	2.611	100,00	100,00	439	100,00	100,00

	GARÇONS		FILLES	
	1904	1903	1904	1903
<i>Condamnés à l'emprisonnement (art. 67 et 69 du C. P.).</i>				
Pour moins de 1 an.....	3	»	»	»
— 1 an	»	1	»	»
— 1 à 2 ans.....	6	2	1	»
— 2 à 4 —	9	17	2	2
— 4 à 6 —	10	19	1	1
— 6 à 8 —	5	1	»	»
— 8 à 10 —	4	3	»	»
— plus de 10 ans.....	»	»	»	»
— — 12 —	4	5	»	»
TOTAUX.....	41	48	4	3

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS, JURIDICTIONS AYANT PRONONCÉ LA PEINE

(Tableau III.)

Les crimes et délits qui ont motivé l'internement dans les divers établissements sont indiqués dans le tableau ci-dessous, ainsi que les proportions qu'ils donnent:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
		0/0	0/0		0/0	0/0
Vol simple, escroquerie.....	1.939	73,10	71,40	201	42,68	50,64
Vagabondage.....	268	10,10	11,15	96	20,38	15,17
Autres crimes et délits.....	109	4,11	3,98	48	10,19	9,60
Meurtre, coups et blessures.....	101	3,80	3,32	11	2,34	2,13
Mendicité.....	59	2,27	2,94	20	4,24	4,49
Attentat à la pudeur, aux mœurs.....	61	2,30	2,55	45	9,55	9,63
Vol qualifié, faux, fausse monnaie.....	64	2,40	2,53	12	2,55	3,20
Incendie.....	43	1,62	1,83	10	2,12	1,50
Assassinat, empoisonnement.....	8	0,30	0,30	»	»	»
Correction paternelle.....	1	»	»	26	5,50	3,64
Loi du 28 juin 1904.....	»	»	»	2	0,45	»
TOTAUX.....	2.653	100,00	100,00	471	100,00	100,00

Pour les garçons, les proportions ne varient pas sensiblement; les délits de vol simple et escroquerie ont toujours une proportion élevée.

8 enfants, comme l'an dernier ont été punis pour des crimes d'assassinat et d'empoisonnement; 6 d'entre eux étaient internés à la colonie d'Eysse, un autre a été enfermé à la colonie des Douaires et le dernier à la colonie privée de Metray.

Quant aux jeunes filles, le délit de vol et d'escroquerie ne représente pas la moitié de l'ensemble des délits qui ont été soumis aux tribunaux; la proportion de cette année est très sensiblement inférieure à celle de l'an dernier (42,68 au lieu de 50,64).

Le vagabondage représente 20 p. 100 du total contre 15 p. 100 en 1903.

On relève également à l'encontre des jeunes filles une proportion de 9,55 p. 100 pour attentat à la pudeur et aux mœurs, quatre fois plus élevée que celle des jeunes garçons.

Enfin aucun crime d'assassinat ou d'empoisonnement n'a été reproché aux jeunes filles pendant l'année.

Les jugements en cours d'exécution au 31 décembre 1904, avaient été prononcés :

Pour les garçons.

Par les Tribunaux correctionnels.....	2.618	soit	98,72	p.	100
— Cours d'assises	34	—	1,28	—	—
— Tribunaux militaires ou maritimes.	»	—	»	—	—

Pour les jeunes filles.

Par les Tribunaux correctionnels.....	442	soit	99,78	p.	100
— Cours d'assises	1	—	0,22	—	—
— Tribunaux militaires ou maritimes.	»	—	»	—	—

**DÉPARTEMENTS
OÙ LES JUGEMENTS ONT ÉTÉ PRONONCÉS**

(Tableau IV.)

Les départements qui ont fourni les contingents les plus élevés sont les suivants:

1° Pour les garçons.

Seine.....	487	contre	542	en	1903.
Nord.....	232	—	202	—	—
Bouches-du-Rhône.....	165	—	129	—	—
Seine-Inférieure.....	109	—	115	—	—
Finistère....	119	—	143	—	—
Ille-et-Vilaine.....	105	—	100	—	—

Tous les autres départements comptaient moins de 100 enfants jugés.

2° Pour les jeunes filles.

Seine.....	104	contre	104	en	1903.
Eure.....	40	—	33	—	—
Seine-Inférieure.....	20	—	21	—	—
Nord.....	27	—	29	—	—

Aucun des autres départements ne comptait plus de 20 jeunes filles condamnées ou acquittées.

AGE DES ENFANTS

(Tableau V.)

Ce tableau contient deux séries distinctes de renseignements. Il indique l'âge des jeunes pupilles:

1° Au 31 décembre 1904 ;

2° Au moment de l'entrée en correction.

Sous le rapport de l'âge des enfants au moment du délit qui a motivé la décision judiciaire, on peut faire les rapprochements suivants, entre les années 1904 et 1903:

	GARÇONS			FILLES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
<i>Age au moment du délit.</i>						
Au-dessous de 8 ans.....	15	0,57	0,76	2	0,42	0,64
De 8 à 10 ans.....	210	7,92	7,66	7	1,49	1,07
— 10 à 12 —.....	434	16,36	17,20	42	8,92	11,11
— 12 à 14 —.....	732	27,60	29,00	112	23,78	23,30
— 14 à 15 —.....	711	26,80	24,65	156	33,12	35,25
Plus de 15 ans.....	539	20,32	20,38	149	31,63	28,20
Condamnés à la relégation (Loi du 27 mai 1885).....	12	0,43	0,35	3	0,64	»
TOTAUX.....	2.653	100,00	100,00	471	100,00	100,00

Les proportions des garçons ne varient pas sensiblement cette année; la proportion des délinquants âgés de 14 à 15 ans augmente pourtant de 2 p. 100.

Même remarque pour le sexe féminin. Cependant on relève une diminution de 2 p. 100 sur les jeunes filles de 10 à 12 ans et de 14 à 15 ans, et une augmentation de 3 p. 100 sur celles âgées de plus de 15 ans.

15 mineurs de 16 ans (dont trois jeunes filles) au lieu de 10 garçons et 2 jeunes filles l'an dernier, 10 en 1902 et 14 en 1901, avaient encouru la peine accessoire de la relégation (Loi du 27 mai 1885, art. 8).

On sait que les enfants condamnés à cette peine sont détenus dans des établissements spécialement désignés (Eysses pour les garçons et Doullens pour les jeunes filles) et doivent à l'expiration de leur peine, être retenus dans la maison de correction jusqu'à leur majorité.

La première partie du tableau V indique l'âge des enfants à la fin de l'année 1904; on y trouve que 7 garçons et 6 filles avaient de 8 à 10 ans à cette époque, 65 garçons et 12 filles avaient de 10 à 12 ans, 318 garçons et 42 filles de 12 à 14 ans, 693 garçons et 138 filles de 14 à 16 ans, 1.030 garçons et 196 filles de 16 à 18 ans, (soit de 16 à 18 ans 39 p. 100 et 42 p. 100 du total.) 527 garçons et 77 jeunes filles de 18 à 20 ans, enfin 13 garçons ayant plus de 20 ans.

ÉTAT CIVIL DES ENFANTS, SITUATION ET ANTÉCÉDENTS DES PARENTS

(Tableau VI.)

Ce tableau enregistre 2.418 naissances légitimes sur l'effectif des garçons présents à la fin de l'année, et 235 naissances hors mariage, soit une proportion de 91 et 9 p. 100, contre 90 et 10 p. 100 en 1903 et en 1902.

Pour les jeunes filles, on constate que, sur l'effectif total, 382 étaient légitimes et 89 enfants naturelles, soit une proportion de 82 et 18 p. 100, comme en 1903.

Au point de vue de la situation des familles, les pupilles se classaient ainsi :

	GARÇONS	0/0	FILLES	0/0
Propriétaires ou rentiers.	11	0,42	»	»
Exerçant des professions libérales.	34	1,28	»	»
— — agricoles.	665	25,08	34	7,22
— — industrielles.	747	28,20	92	19,53
— — diverses.	943	35,55	212	45,00
Mendiants, vagabonds, ou vivant de la prostitution.	119	4,40	98	20,81
Inconnus ou disparus.	134	5,07	35	7,44
TOTAUX.	2.653	100,00	471	100,00

Ces chiffres ne présentent pas de différences notables avec ceux relevés par les statistiques des années précédentes, sauf pourtant sur les professions diverses, concernant les jeunes filles, dont la proportion atteint cette année 45 p. 100 contre 39 l'an dernier.

451 garçons et 183 jeunes filles étaient issus de parents ayant encouru une ou plusieurs condamnations.

856 garçons et 178 jeunes filles étaient orphelins d'un de leurs parents.

119 garçons et 65 jeunes filles étaient orphelins de père et de mère.

104 garçons avaient été élevés par des hospices.

RELIGION

(Tableau VII.)

Au point de vue religieux, les enfants étaient :

Catholiques.	2.607		467	
Protestants.	36	—	1	—
Israélites.	5	—	2	—
Mahométans.	1	—	0	—
N'appartenant à aucun des cultes précédents.	4	—	1	—

ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

(Tableau VIII.)

Le nombre des enfants envoyés antérieurement en correction une ou plusieurs fois s'élevait à 592 pour le sexe masculin et 110 pour le sexe féminin, soit 22,31 p. 100 et 23,35 p. 100. Le tableau ci-dessous donne les proportions détaillées comparées à celles de 1903 :

	GARÇONS		FILLES	
	1904	1903	1904	1903
<i>Envoyés en correction :</i>				
Une fois.....	13,64	10,40	11,04	12,18
Deux —	5,12	3,63	3,19	2,99
Trois —	1,97	1,69	4,24	2,35
Quatre —	0,83	0,83	1,69	1,92
Cinq fois et plus.....	0,75	0,65	3,19	2,35
	22,31	17,20	23,35	21,79

Les enfants pourvus d'antécédents judiciaires sont plus nombreux cette année que l'année précédente.

Il y a 20 ans, ces proportions étaient respectivement de 11,41 et 8,04 p. 100.

PROFESSIONS EXERCÉES ET ÉTAT D'INSTRUCTION DES ENFANTS A L'ENTRÉE EN CORRECTION

(Tableau IX.)

A leur entrée dans les colonies 1.679 garçons et 332 filles n'avaient pas de profession ; les autres exerçaient les professions suivantes :

	Garçons.	Filles.
Professions industrielles	431	56
— agricoles	343	16
— diverses	200	67

Soit p. 100 :

	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Professions industrielles.....	16,25	11,78
— agricoles	12,93	3,40
— diverses	7,54	14,23
Sans profession.....	63,28	70,50
TOTAUX ÉGAUX... .	100,00	100,00

En 1904, la proportion des garçons exerçant une profession à leur entrée était un peu moins élevée que celle de l'an dernier (36,72 p. 100 au lieu de 37,83 en 1903).

Celle des jeunes filles s'élevait d'environ 2 p. 100 (29,50 p. 100 en 1904 contre 27,79 en 1903).

Au moment de l'internement, l'instruction de ces enfants était la suivante :

	GARÇONS	FILLES
Illettrés	846	221
Sachant lire	243	43
— lire et écrire	853	128
— lire, écrire et calculer	585	63
Possédant l'instruction primaire	126	16
— une instruction supérieure.....	»	»

Soit p. 100 :

	Garçons.	Fill s.
	0/0	0/0
Illettrés	31,89	46,90
Sachant lire.....	9,16	9,13
— lire et écrire.....	32,15	27,19
— lire, écrire et calculer.....	22,05	13,39
Possédant l'instruction primaire.....	4,75	3,39
— une instruction supérieure.....	»	»
TOTAUX	100,00	100,00

La proportion des illettrés ressort pour les garçons à 31,89 p. 100, un peu inférieure à celle de l'an dernier (31,89 contre 34,30); pour les jeunes filles, elle s'abaisse également (46,90 contre 49,79 en 1903 et 54,18 p. 100 en 1902).

Aucun enfant n'avait reçu une instruction supérieure à l'enseignement primaire, avant son entrée en détention.

RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT PENDANT L'ANNÉE

(Tableau X.)

Tous les enfants, entrés ou sortis pendant l'année, fréquentaient l'école; en rapprochant les renseignements que donne le tableau IX de ceux fournis par le tableau ci-dessous, on peut se rendre compte des progrès accomplis par les enfants depuis qu'ils ont été mis sous la tutelle de l'administration.

Ce tableau présente leur degré d'instruction à deux époques, à l'époque de leur internement et au 31 décembre 1904.

	GARÇONS		FILLES	
	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.	INSTRUCTION à l'arrivée.	INSTRUCTION à la fin de l'année.
	0/0	0/0	0/0	0/0
Illettrés	31,89	4,34	46,90	1,07
Sachant lire	9,16	6,10	9,13	4,08
— lire et écrire.....	32,15	14,63	27,19	21,03
— lire, écrire et calculer et recevant le complément de l'instruction primaire.....	26,80	74,93	16,78	73,82
TOTAUX.....	100,00	100,00	100,00	100,00

Ces chiffres ne s'appliquent qu'aux enfants présents dans les colonies à la fin de l'année.

La deuxième partie du tableau n° X (col. 22 à 37) établit les résultats de l'enseignement scolaire, pendant le cours de l'année, comme l'indique le tableau suivant :

		GARÇONS	FILLES
Illettrés	Demeurés illettrés.....	147	6
	Ayant appris à lire.....	85	16
	— à lire et à écrire.....	64	31
	— à lire, écrire et calculer.....	72	9
Sachant lire.....	N'ayant pas fait de progrès.	26	»
	Ayant fait des progrès.....	165	19
	Ayant appris à écrire.....	148	28
	— à écrire et à calculer.....	119	19
Sachant lire et écrire.	N'ayant pas fait de progrès.	33	1
	Ayant fait des progrès.....	344	135
	Ayant appris à calculer.....	325	104
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire..	102	9
Sachant lire, écrire et calculer.....	N'ayant pas fait de progrès..	49	9
	Ayant fait des progrès.....	2.178	345
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	492	86
TOTAUX ÉGAUX.....		4.349	817

Il ressort de ce résumé que 94 p. 100 des élèves avaient profité des leçons de l'instituteur, au lieu de 93 p. 100 l'an dernier.

Quant aux jeunes filles, le niveau de l'instruction s'est également élevé assez sensiblement, la proportion est de 98 p. 100 contre 95 en 1903.

Le tableau relatif à l'enseignement indique, en outre, que des

cours spéciaux de dessin avaient été suivis dans certains établissements par 783 garçons ; des cours de musique par 460 garçons et 1 jeune fille.

Le nombre de mises en lecture auxquelles il a été pourvu par les bibliothèques des établissements affectés aux garçons, a été de 24.491. Dans les établissements affectés aux jeunes filles, il y a eu 5.890 mises en lecture soit un total de 30.381 mises en lecture pour les deux sexes, fournies par les 15.941 volumes composant les bibliothèques des colonies pénitentiaires.

Enfin, 140 élèves ayant fréquenté l'école avaient obtenu, en 1904, le certificat d'études primaires.

Ce chiffre se décompose, par établissement, ainsi qu'il suit :

<i>Établissements publics</i>	Auberive.....	3
	Belle-Ile.....	19
	Les Douaires.....	12
	Eysses.....	24
	Saint-Hilaire.....	15
	Saint-Maurice.....	14
	Val-d'Yèvre.....	33
Doullens.....	8	
<i>Établissements privés</i>	Mettray.....	2
	Bar-sur-Aube.....	2
	Saint-Joseph.....	6
	Sainte-Anne-d'Auray.....	2
TOTAL ÉGAL.....		140

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau XI.)

Il a été accordé pendant l'année 89.354 récompenses aux garçons et 5.855 aux jeunes filles; elles se décomposent ainsi :

	Garçons.	Filles.
Grâces.....	93	»
Mises en liberté provisoire.....	625	32
Livrets de Caisse d'épargne.....	1.597	237
Livres et instruments d'honneur.....	46	32
Récompenses pécuniaires.....	57.586	2.251
— honorifiques.....	5.693	1.160
— diverses.....	23.715	2.143
TOTAUX ÉGAUX.....	89.354	5.855

L'an dernier, ces récompenses s'élevaient respectivement à 83.837 pour le sexe masculin et 5.545 pour le sexe féminin.

Le chiffre des infractions relevant de la compétence des prétoires de justice disciplinaire s'est élevé à 35.451 chez les garçons et à 1.346 chez les jeunes filles, contre 35.501 et 1.474 en 1903.

En voici le détail :

	GARÇONS	FILLES
Larcins.....	994	48
Immoralité.....	245	166
Voies de fait.....	1.341	30
Paresse.....	4.771	226
Insubordination.....	3.851	400
Divers.....	24.249	476
TOTAUX.....	35.451	1.346
TOTAL ÉGAL.....	36.797	

Soit p. 100 sur les cinq principaux cas :

	Garçons.	Filles.
	0/0	0/0
Larcins.....	8,88	5,52
Immoralité.....	2,19	19,09
Voies de fait.....	11,97	3,45
Paresse.....	42,58	25,98
Insubordination.....	34,38	45,96
	100,00	100,00

Il y a toujours une différence notable entre les cas d'immoralité reprochés aux garçons et ceux relevés à l'encontre des jeunes filles (2,19 p. 100 contre 19,09 p. 100).

Inversement, on constate plus d'ardeur et de bonne volonté au travail chez le sexe féminin que chez le sexe masculin, 4.771 cas de paresse soit 43 p. 100 ayant été relevés envers les garçons, contre 226 soit 26 p. 100 envers les jeunes filles.

Parmi les punitions les plus graves infligées en vue de réprimer l'ensemble des infractions commises, on relève : 3.493 punitions de cellule ou de cachot 2.975 pour les garçons, 518 pour les jeunes filles.

Naturellement, les infractions pour les voies de fait sont plus élevées chez les garçons que chez les filles (11,97 p. 100 contre 3,45).

Le tableau suivant résume les évasions ou tentatives d'évasions qui se sont produites dans le courant de l'année :

ÉVASIONS			
	TENTÉES	CONSOUMÉES	
		Évadés repris dans l'année.	Évadés non repris au 31 déc. 1903.
Garçons.....	Colonies publiques.....	119	22
	— privées.....	36	8
Filles.....	Colonies publiques.....	2	»
	— privées.....	6	»
		233	30
TOTAUX.....	163	263	

Les établissements où il a été constaté le plus grand nombre d'évasions sont :

1° Saint-Maurice, avec un chiffre de.....	86
2° Les Douaires — —	44
3° Auberive — —	24
4° Le Val-d'Yèvre — —	22
5° Mettray — —	33
6° Bologne — —	18
7° Aniane — —	13
8° Saint-Hilaire — —	4

Le nombre de jeunes pupilles qui ont dû être transférés dans d'autres établissements pénitentiaires, pour cause d'insubordination, s'est élevé à 114 (112 garçons et 2 jeunes filles).

En 1903, le total des enfants transférés par mesure disciplinaire s'était élevé à 109 (105 garçons et 4 filles).

Les tribunaux répressifs ont eu à statuer sur 13 délits de vols simples, commis par les jeunes pupilles (garçons), pendant la détention ou après leur évasion de l'établissement (12 appartenaient aux colonies publiques et 1 aux colonies privées).

ÉTAT SANITAIRE

(Tableau XII.)

1.299 cas de maladie et 13 décès ont été constatés pendant l'année, dans l'ensemble de la population des colonies.

Les maladies et les décès sont répartis, pour les deux dernières années, comme l'indique le tableau suivant :

	1904		1903	
	MALADIES	DÉCÈS	MALADIES	DÉCÈS
<i>Garçons.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	36	6	47	10
Scrofules.....	21	»	30	»
Fièvre typhoïde.....	3	»	6	»
Scorbut.....	»	»	1	»
Maladies des voies digestives.	279	1	241	»
— diverses.....	908	4	714	4
TOTAUX.....	1.247	11	1.039	14
<i>Filles.</i>				
Phtisie pulmonaire.....	5	»	6	»
Scrofules.....	11	»	8	»
Fièvre typhoïde.....	»	»	1	1
Scorbut.....	»	»	»	»
Maladies des voies digestives.	3	»	10	»
— diverses.....	33	2	26	»
TOTAUX.....	52	2	51	1

11 décès, au lieu de 14 l'an dernier, se sont produits parmi les garçons, quoique le total des maladies enregistrées soit plus élevé qu'en 1903.

La proportion des décès dus à la phtisie pulmonaire atteint cette année le chiffre de 46 p. 100 du total des décédés; l'an dernier cette proportion était de 66 p. 100, en 1902 de 68 p. 100; aucun décès de cette nature ne s'est produit parmi les jeunes filles; 5 cas de phtisie pulmonaire ont été relevés, mais aucun n'a été suivi de mort.

La fièvre typhoïde n'a causé aucun décès.

Il n'a pas été signalé d'autre épidémie dans l'ensemble des établissements destinés aux jeunes détenus.

3 garçons comme en 1903 ont été frappés d'aliénation mentale pendant l'année. Sur ce nombre, 2 garçons avaient eu antérieurement des troubles mentaux.

Chez les jeunes filles, 2 cas d'aliénation ont été constatés comme l'an dernier, une de ces pupilles avait déjà été atteinte de troubles mentaux.

Aucun suicide, ni mort accidentelle n'a été enregistré pendant l'année.

La proportion générale des décès, par rapport à la population moyenne, s'est élevée à 0,40 p. 100 pour les garçons, à 0,42 p. 100 pour les jeunes filles, soit une moyenne générale de 0,41 p. 100 pour les deux sexes. La moyenne générale de l'an dernier s'élevait à 0,42 p. 100 et à 0,55 p. 100 en 1901.

Les journées d'infirmierie ont atteint le chiffre de 13.861 (13.269 pour les garçons et 592 pour les jeunes filles).

58 enfants ont été transférés à l'hôpital en 1904 (46 garçons et 12 filles); 7 garçons y sont décédés, et le total des journées d'hôpital s'est élevé à 3.577 (2.792 pour les garçons et 785 pour les jeunes filles).

En somme l'état sanitaire a été assez satisfaisant.

TRAVAIL DES JEUNES PUPILLES

(Tableaux XIII et XIV.)

L'état ci-dessous résume les renseignements du tableau XIV, qui n'est lui-même que la récapitulation générale des tableaux détaillés sous le numéro XIII de chaque établissement.

GARÇONS			
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleurs.	OCCUPÉS au 31 déc. 1904.	
Services économiques.....	90.875	295	306
Travaux agricoles.....	325.435	1.057	1.075
— industriels.....	300.224	975	934
TOTAUX.....	716.534	2.327	2.315

FILLES			
JOURNÉES de travail.	MOYENNE des travailleuses.	OCCUPÉES au 31 déc. 1904.	
Services économiques.....	29.585	96	88
Travaux agricoles.....	27.100	88	76
— industriels.....	80.865	262	266
TOTAUX.....	137.550	446	430

Soit sur 100 détenus occupés à la fin de l'année :

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	13,22	20,47
Agriculture.....	46,44	17,68
Industrie.....	40,34	61,85
TOTAUX.....	100,00	100,00

et sur 100 journées de travail :

	Garçons.	Filles.
Services économiques.....	12,68	21,51
Agriculture.....	45,42	19,71
Industrie.....	41,90	58,78
TOTAUX.....	100,00	100,00

Enfin la proportion des journées de travail à l'ensemble des journées de présence s'élevait à 72 p. 100 environ pour les garçons et à 79 p. 100 pour les jeunes filles.

Au 31 décembre 1904, 379 pupilles étaient inoccupés pour différentes causes :

	Garçons.	Filles.
Malades.....	39	13
En punition.....	134	26
Pour diverses causes.....	165	2
TOTAL.....	379	

LIBÉRATION

(Tableaux XV et XVI.)

Les renseignements relatifs à la libération ne s'appliquent qu'aux enfants envoyés en correction par les tribunaux ; il n'est pas fait mention de ceux placés sous la tutelle de l'administration par l'autorité paternelle.

Sur les 1.336 libérés en 1904, on comptait 718 garçons et 32 jeunes filles ayant obtenu leur grâce ou leur mise en liberté provisoire ; soit 59 et 25 p. 100 du total.

190 garçons et 18 jeunes filles libérés pendant l'année étaient récidivistes ; soit 16 et 14 p. 100 du total.

Sous le rapport de l'instruction professionnelle, les libérés se classaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Avaient appris un métier agricole.....	788	33
— — industriel.....	352	65
Exerçaient une autre profession.....	65	27
N'avaient pas de profession.....	4	2
TOTAL ÉGAL.....	1.336	

Sur ce chiffre, 26 garçons et 10 jeunes filles étaient, à leur sortie de la colonie, hors d'état de vivre de leur travail, pour les raisons suivantes :

	Garçons.	Filles.
Infirmités ou mauvaise santé.....	15	3
Défaut d'instruction professionnelle.....	7	4
Défaut d'intelligence.....	4	3
TOTAUX.....	26	10

Au point de vue de leur destination les 1.336 libérés se répartissaient ainsi :

	Garçons.	Filles.
Restés dans l'établissement.....	9	6
Rentrés dans leurs familles.....	497	81
Confiés à des sociétés de patronage.....	17	12
Engagés militaires.....	96	»
Placés comme ouvriers chez des particuliers.....	590	28
TOTAL ÉGAL.....	1.336	

Ces enfants avaient touché, à leur sortie de l'établissement, comme secours de route, une somme de 7.192 fr. 41, ainsi que le montant de leur pécule qui s'élevait à 72.505 fr. 44, soit un total de 79.697 fr. 81.

Le tableau suivant indique quel était l'état d'instruction des libérés, à l'époque de leur entrée en correction et à celle de leur libération : (Tableau XVI.)

	GARÇONS	FILLES	
Illettrés à leur entrée à l'école.....	Ayant appris à lire.....	44	1
	— — à lire et à écrire.	75	23
	— — à lire, écrire et à calculer.....	222	26
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	39	11
Demeurés illettrés.....	11	»	
Sachant lire à leur entrée.....	Ayant appris à écrire.....	32	4
	— — à écrire et à calculer.....	114	22
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	27	1
N'ayant pas fait de progrès...	11	»	
Sachant lire et écrire à leur entrée.....	Ayant appris à calculer.....	259	9
	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	105	17
	N'ayant pas fait de progrès...	4	»
Sachant lire, écrire et calculer à leur entrée.....	Ayant reçu le complément de l'instruction primaire.....	162	13
	N'ayant pas fait de progrès...	50	»
Possédant à leur entrée l'instruction primaire.....	Ayant fait des progrès.....	54	»
	N'ayant pas fait de progrès...	»	»
TOTAUX.....	1.209	127	

Il ressort de ces chiffres que les jeunes garçons avaient profité de l'enseignement scolaire dans la proportion de 98 p. 100; toutes les jeunes filles avaient suivi avec succès les cours de l'école.

QUATRIÈME PARTIE

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION, CHAMBRES & DÉPÔTS DE SÛRETÉ

APPLICATION

du régime de l'emprisonnement individuel en France.

(Loi du 5 juin 1875.)

Le nombre des prisons cellulaires s'élevait, en 1904, à 47, savoir:

- 1° La maison d'arrêt et de correction de la Santé, à Paris ;
- 2° Une partie du Dépôt près la Préfecture de police ;
- 3° La maison d'arrêt et de correction de Sainte-Ménéhould ;
- 4° La maison d'arrêt et de justice de Dijon ;
- 5° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tours ;
- 6° La maison d'arrêt et de correction d'Étampes ;
- 7° La maison d'arrêt et de justice de Versailles ;
- 8° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Angers ;
- 9° La maison d'arrêt et de correction de Corbeil ;
- 10° La maison d'arrêt et de correction de Pontoise ;
- 11° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Besançon ;
- 12° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Bourges ;
- 13° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Chaumont ;
- 14° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Nice ;
- 15° La maison d'arrêt et de correction de Sarlat ;
- 16° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Étienne ;
- 17° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Tarbes ;
- 18° La maison d'arrêt et de correction des Sables-d'Olonne ;
- 19° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Mende ;
- 20° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Niort ;
- 21° La maison d'arrêt et de correction de Bayonne ;
- 22° La maison d'arrêt de justice et de correction de Foix ;
- 23° La maison d'arrêt et de correction de Corte ;
- 24° La maison d'arrêt et de correction de Béthune ;
- 25° La maison d'arrêt et de correction de Barbezieux ;
- 26° La maison d'arrêt et de correction de Saint-Gaudens ;

- 27° La maison d'arrêt et de correction de Rambouillet;
- 28° La maison d'arrêt (hommes) de Lyon ;
- 29° La maison d'arrêt, de justice et de correction d'Orléans;
- 30° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Montauban;
- 31° La maison d'arrêt et de correction de Fresnes-lès-Rungis;
- 32° La maison de justice de Paris (Conciergerie);
- 33° La maison d'arrêt, de justice et de correction du Puy ;
- 34° La maison d'arrêt et de correction de Ruffec ;
- 35° Un quartier de la maison d'arrêt, de justice et de correction de Rouen ;
- 36° La maison d'arrêt et de correction de Fontenay-le-Comte;
- 37° La maison d'arrêt et de correction de Forcalquier ;
- 38° La maison d'arrêt et de correction de Reims ;
- 39° La maison d'arrêt et de correction de Châlons-sur-Marne ;
- 40° La maison d'arrêt, de justice et de correction de Melun ;
- 41° La maison d'arrêt et de correction d'Épernay ;
- 42° La maison d'arrêt et de correction de Vitry-le-François ;
- 43° La maison d'arrêt et de correction de Bressuire ;
- 44° La maison d'arrêt et de correction de Wassy ;
- 45° La maison d'arrêt et de correction de Poitiers ;
- 46° La maison d'arrêt et de correction de Rennes ;
- 47° La maison d'arrêt et de correction de Dinan.

Le mouvement de la population de tous ces établissements cellulaires est indiqué aux Tableaux I, I bis et II des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

MAISONS D'ARRÊT, DE JUSTICE ET DE CORRECTION

La statistique des maisons d'arrêt, de justice et de correction comprend 8 tableaux, relatifs :

- Tableaux I, au mouvement général de la population ;
II, au caractère légal de la population détenue au 31 décembre 1904 ;
III, à l'état sanitaire ;
IV, aux cas d'aliénation mentale ;
V, à l'état disciplinaire ;
VI, aux résultats de l'enseignement ;
VII, aux industries exercées, au produit du travail ;
VIII, à la répartition du produit du travail.

Voici un résumé succinct de chacun de ces tableaux :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 1904

(Tableaux I et I bis.)

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Effectif au 31 décembre 1903.....	13.162	1.969	15.131
Entrées en 1904.....	180.890	110.286	291.176
ENSEMBLE... ..	194.052	112.255	306.307
Sorties en 1904.....	180.360	110.301	290.661
RESTE au 31 décembre 1904.....	13.692	1.954	15.646

Les journées de détention s'élèvent au chiffre de 4.567.843 pour les hommes et 772.721 pour les femmes, et correspondent à un effectif moyen de 12.486 hommes et 2.102 femmes, soit 14.588 individus, total un peu inférieur à celui de l'an dernier qui s'élevait à 15.184.

Les prisons de la Seine contenaient à elles seules, à la fin de l'année, 2.805 hommes et 635 femmes, contre 2.473 hommes et 598 femmes en 1903, et l'effectif moyen s'élevait à 2.575 hommes et 707 femmes, soit 21 p. 100 et 33 p. 100 de la population moyenne totale, contre 19 et 31 p. 100 l'an dernier.

227 hommes et 36 femmes avaient obtenu leur grâce en 1904. Dans ce chiffre sont compris 3 femmes détenues à Saint-Lazare et 17 hommes détenus à Fresnes, mis en liberté par application de la loi d'amnistie du 1^{er} avril 1904.

502 hommes et 129 femmes avaient bénéficié de la libération conditionnelle. (Application de la loi du 14 août 1885.)

Comme l'an dernier, sur ce nombre, un homme et une femme seulement avaient été repris et incarcérés de nouveau, après révocation de la mesure gracieuse qui leur avait été accordée.

Il n'y a pas eu en 1904 d'exécution capitale.

L'effectif maximum de l'ensemble des prisons départementales, s'est élevé à 18.870 hommes et 4.025 femmes (Tabl. II. Col. 44 et 45).

SITUATION LÉGALE DE LA POPULATION

(Tableau II.)

Sous le rapport du caractère légal de la détention à la fin de l'année, la population se divisait ainsi qu'il suit:

	SEINE.			AUTRES DÉPARTEMENTS			TOTAUX		
	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL	Sexe masculin.	Sexe féminin.	TOTAL
<i>Adultes.</i>									
Prévenus, accusés, condamnés en appel ou en pourvoi.....	985	138	1.123	4.076	388	4.464	5.061	526	5.587
Attendant leur transfèrement à leur destination légale.....	191	»	191	241	23	264	432	23	455
A l'emprisonnement de simple police.....	»	»	»	18	106	124	18	106	124
Pour un mois et au-dessous.....	182	19	201	976	146	1.122	1.158	165	1.323
Pour plus d'un mois jusqu'à deux mois.....	101	6	107	879	100	979	980	106	1.086
Pour plus de deux mois jusqu'à trois mois.....	169	24	193	840	97	937	1.009	121	1.130
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	691	69	760	2.221	290	2.511	2.912	359	3.271
Pour un an et un jour (Loi du 5 juin 1875.).....	1	»	1	26	3	29	27	3	30
Pour plus d'un an (autorisés exceptionnellement)	342	27	369	216	32	248	558	59	617
Pour une durée quelconque et à la relégation..	»	2	2	91	1	92	91	3	94
Pour dettes envers l'État.....	3	»	3	912	93	1.005	915	93	1.008
Pour dettes envers les particuliers.....	1	»	1	8	1	9	9	1	10
Par mesure administrative...	42	329	371	125	18	143	167	347	514
Passagers civils.....	29	5	34	104	7	111	133	12	145
— militaires et marins.....	»	»	»	44	»	44	44	»	44
<i>Jeunes détenus.</i>									
Par voie de correction paternelle...	39	»	39	7	7	14	46	7	53
Prévenus, accusés, jugés en appel ou en pourvoi.....	26	16	42	81	5	86	107	21	128
Condamnés à un emprisonnement de six mois et au-dessous.....	»	»	»	3	1	4	3	1	4
Jugés attendant leur transfèrement.	3	»	3	19	1	20	22	1	23
TOTAUX.....	805	635	3.440	10.887	1.319	12.206	13.692	1.954	15.646

Les détenus à l'emprisonnement correctionnel forment, avec les prévenus, la population proprement dite des maisons d'arrêt, de justice et de correction. Leur proportion sur l'ensemble était de 56 p. 100 ; celle des prévenus et accusés de 35 p. 100.

La plupart des détenus par mesure administrative appartenaient à la Seine, 42 hommes sur 167 et 329 femmes sur 347.

Les détenus subissant des peines d'un an et au-dessous se répartissaient ainsi :

	HOMMES			FEMMES		
	NOMBRE	1904	1903	NOMBRE	1904	1903
		0/0	0/0		0/0	0/0
Pour un mois et au-dessous	1.158	19,10	18,57	165	21,97	17,36
— plus d'un mois jusqu'à deux.....	980	16,18	17,55	106	14,11	17,22
Pour plus de deux mois jusqu'à trois.....	1.009	16,66	16,24	121	16,11	19,00
Pour plus de trois mois jusqu'à un an.....	2.912	48,06	47,64	359	47,81	46,42
TOTAUX.....	6.059	100,00	100,00	751	100,00	100,00

Pas de différence sensible à constater sur la situation légale des hommes d'une année à l'autre.

Sur celle des femmes, on relève d'une part une augmentation de 4 p. 100 sur les petites peines de 1 mois et au-dessous et plus de 1 p. 100 sur celles de 3 mois à 1 an de prison ; d'autre part une diminution de 3 p. 100 sur les peines de 1 à 2 mois et de 3 mois.

Enfin 558 hommes (contre 482 en 1903) et 59 femmes (contre 74 en 1903) soit au total 617 détenus, quoique condamnés à plus d'un an, avaient été autorisés exceptionnellement à subir leur peine dans des maisons de correction cellulaire.

ÉTAT SANITAIRE

(Tableaux III et IV.)

On a enregistré 193 décès en 1904 contre 206 en 1903.

Ils se décomposent ainsi :

	Hommes.	Femmes.
Décédés à l'infirmerie des prisons	121	28
Suicides.....	12	»
A l'hôpital.....	29	3
TOTAL ÉGAL.....	193	

Dans le département de la Seine on avait constaté 60 décès (39 hommes et 21 femmes), plus 1 homme qui s'était suicidé.

Le total des suicides s'est élevé à 12 hommes contre 14 l'an dernier.

6.836 cas de maladie, dont 4.468 pour la Seine, avaient motivé l'entrée des détenus hommes et femmes à l'infirmerie de la prison ou leur envoi à l'hôpital.

Ce total se divisait en 3.937 maladies aiguës et 2.899 chroniques.

2.613 hommes et 1.324 femmes souffraient d'affections aiguës.

1.331 hommes et 1.568 femmes souffraient d'affections chroniques.

Ces maladies avaient occasionné 141.818 journées d'infirmerie (53.581 pour les hommes et 88.237 pour les femmes) et 8.046 journées d'hôpital (5.745 pour les hommes et 2.301 pour les femmes), soit ensemble 149.864 journées contre 136.927 en 1903.

Le département de la Seine, à lui seul, comptait 99.847 journées d'infirmerie (dont 79.364 pour les femmes), chiffre élevé mais qui est dû comme on le sait au nombre toujours croissant de filles publiques avariées, détenues administrativement à la prison de Saint-Lazare, qui sont soignées à l'infirmerie de cet établissement.

Le rapport des décès à la population moyenne s'élève à 1,20 p. 100 pour les hommes et à 1,52 p. 100 pour les femmes.

Celui des décès au nombre des malades traités s'élève à 3,80 p. 100 pour les hommes et à 1,10 p. 100 pour les femmes.

Il ressort de ces chiffres que l'état sanitaire de l'ensemble des prisons départementales a été satisfaisant.

Les journées d'infirmierie sont un peu plus élevées qu'en 1903 (141.811 contre 127.034), mais les décès ont été moins nombreux, (193 contre 206).

Au 31 décembre 1904, il restait dans les infirmeries (col. 17 et 18 du tableau III) 150 hommes et 330 femmes et à l'hôpital (col. 19 et 20) 16 hommes et 6 femmes, soit un total général de 511 malades, contre 472 l'an dernier.

Le tableau IV se rapporte spécialement aux individus atteints d'épilepsie et d'aliénation mentale.

On a enregistré des cas d'aliénation mentale chez 286 hommes et 82 femmes et des attaques d'épilepsie, sans aliénation mentale, chez 152 hommes et 56 femmes.

Dans les prisons de la Seine, on avait relevé 14 cas d'aliénation mentale parmi le sexe masculin et 41 parmi le sexe féminin.

5 hommes et 24 femmes avaient eu des crises d'épilepsie seulement.

Le docteur Le Filliatre, chargé d'une partie des opérations de chirurgie aux prisons de Fresnes (Seine), a établi comme précédemment un travail de statistique concernant les cas traités dans son service, pendant l'année 1904, qui a été annexé comme l'an dernier au présent rapport; le voici dans son intégralité:

Statistique des cas de chirurgie traités dans notre service de l'infirmierie centrale des prisons pendant l'année 1904.

Dans notre statistique, nous ne ferons que mentionner le nombre des détenus soignés à l'infirmierie centrale par petite chirurgie.

Les cas de grande chirurgie et le nombre des consultations données aux détenus venus à la consultation du jeudi seront seuls l'objet d'une étude plus détaillée.

Le nombre des détenus entrés dans notre service de chirurgie de l'infirmierie centrale pendant l'année 1904 s'élève à 168. Ces malades provenaient, en grande partie, des 2^e et 3^e divisions de la prison de Fresnes.

De ces 168 malades traités en 1904 à l'infirmierie centrale, 104 l'ont été pour *affections de grande chirurgie*, et 64 pour *affections de petite chirurgie*.

Le nombre des consultations données aux détenus en 1904, à la consultation du jeudi, atteint le chiffre de 930.

Il nous a donc été donné de voir en 1904 :

Malades de grande chirurgie.....	104	} Soit 168
— de petite chirurgie.....	68	

Consultations données aux détenus en 1904 : 930.

Le nombre des consultations données en 1904 le jeudi dans les 2^e et 3^e divisions de la prison de Fresnes est supérieur à celui des consultations données en 1903; 930 en 1904 et 632 en 1903; soit 278 consultations de plus en 1904.

Au moment où nous écrivons ce travail, commencement de 1906, nous remarquons également comme nous le verrons dans la statistique de 1905 que le chiffre des consultations du jeudi atteint 1.372 en 1905, soit une augmentation de 442 sur 1904 et de 740 sur 1903.

Rien que ces chiffres nous prouvent suffisamment la très grande utilité de cette consultation, qui nous permet de traiter la plus grande partie des cas de petite chirurgie dans les divisions sans avoir à les hospitaliser à l'infirmierie, et de continuer nos soins aux malades déjà opérés à l'infirmierie et dont l'état leur permet de reprendre la vie cellulaire à condition toutefois que ces malades reçoivent régulièrement les pansements que leur état exige.

A ce service des consultations et des pansements du jeudi nous y traitons la plus grande partie des détenus atteints d'adénites tuberculeuses, 123 en 1904; sur ces 123 malades, 28 seulement sont rentrés à l'infirmierie pour y être opérés et ramenés dans les divisions dès que leur état ne nécessitait plus que des pansements hebdomadaires.

Nous voyons encore par là au point de vue *économique* la très grande utilité de ces consultations du jeudi qui nous permettent de diminuer de beaucoup le nombre des détenus hospitalisés à l'infirmierie et par suite le nombre des journées d'infirmierie.

A ces consultations du jeudi il a été fait en 1904, 307 pansements, et par suite le tiers des malades consultés y ont été pansés.

A ces chiffres il nous paraît intéressant d'ajouter que sur 930 consultations faites en 1904, nous avons eu 323 consultations pour adénites tuberculeuses et que la *tuberculose* représente environ, comme nous le voyons par les tableaux ci-contre, les *deux cinquièmes* des cas à opérer: 49 affections tuberculeuses sur 125 affections de grande chirurgie.

Remarquons encore ici que le nombre des détenus soignés pour adénites tuberculeuses va en augmentant.

En 1901	79 détenus
1902.....	97 —
1903.....	115 —
1904.....	123 —

Le nombre des affections chirurgicales présenté par les 104 détenus entrés en 1904 à l'infirmerie centrale pour affections de grande chirurgie s'élève à 125.

La différence entre ce nombre 125 et le nombre des détenus entrés à l'infirmerie, 104, provient surtout de ce que beaucoup de détenus, atteints de tuberculose chirurgicale ont présenté de nouvelles poussées de tuberculose ayant nécessité de nouvelles interventions.

Ces 125 cas de grande chirurgie se décomposent comme suit :

I. — Affections chirurgicales de la tête et du cou.

Adénites tuberculeuses.....	28 cas
Kyste sébacé de la face.....	1
Gros kyste sébacé du cuir chevelu.....	1
Végétations adénoïdes.....	1
Otite suppurée.....	1
Corps étranger du front (balle de revolver).....	1
Fracture du maxillaire inférieur.....	2
Abcès froid sus-claviculaire et sus-pleural.....	1
TOTAL.....	<u>37 cas.</u>

II. — Affections chirurgicales du tronc et des membres.

Abcès froid pleural.....	3 cas.
Adénites tuberculeuses axillaires.....	2
Corps étranger (balle de revolver) du dos (omoplate).....	1
— — — du bras.....	1
Ostéomyélite du cubitus.....	1
Phlegmon profond (des gaines) de la main.....	1
Ankylose du coude (arthrotomie).....	1
Tatouages de l'avant-bras.....	1
— des deux mains.....	1
Ongle incarné du pouce.....	1
Tuberculose de l'épicondyl huméral.....	1
Angionie du poignet.....	1
Adénites inguinales suppurées (bubons).....	9
Antrax phlegmoneux de la fesse gauche.....	1
Phlegmon de la cuisse.....	1
Tuberculose très étendue du tissu cellulaire de la fesse et de la face externe de la cuisse.....	1
Alcès tuberculeux et péri-articulaire de la cuisse.....	1
Kyste poplité.....	1
Hydarthrose chronique.....	1
Fracture des deux os de la jambe.....	1
Fracture du bassin.....	1
Varices et ulcères variqueux.....	4
TOTAL.....	<u>37 cas.</u>

III. — Affections chirurgicales des organes génitaux urinaires et de l'anus.

Sarcome du testicule droit.....	1 cas.
Pachiyvaginitis kystique.....	1
Hydrocèles vaginales.....	3
Varicocèles douloureux.....	7
Fissures anales.....	1
Abcès de la marge de l'anus.....	1
Fistules ano-rectales.....	3
Phimosis avec balano-postite.....	5
Rétrécissements de l'urètre.....	3
TOTAL.....	<u>25 cas.</u>

IV. — Affections chirurgicales de l'abdomen.

Appendicite.....	1 cas.
Cholecystite calculuse.....	1
Hernies inguinales.....	22
Éventrations abdominales douloureuses.....	2
TOTAL.....	<u>26 cas.</u>

Pour ces 125 interventions nous sommes heureux de n'avoir pas eu à enregistrer un seul cas de mort; toutes nos interventions se sont donc terminées par la guérison ou l'amélioration de l'état de nos opérés.

En cette année 1904 nous n'avons à l'infirmerie que 64 malades de petite chirurgie au lieu de 80 en 1903; 115 en 1902, c'est-à-dire 36 de moins qu'en 1903 et 51 de moins qu'en 1902.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut ce résultat est encore la conséquence du fonctionnement du service de consultations et de pansements du jeudi.

Le tableau statistique ci-joint, comme les tableaux analogues dressés par nous depuis l'ouverture de l'infirmerie centrale, permet de se rendre facilement compte de la nature des affections, du mode d'intervention chirurgicale, du nombre des cas, du mode d'insensibilisation, de la terminaison de l'affection traitée.

Ainsi 45 malades ont été chloroformés.

67 — —	rachicocainisés.
7 — —	anesthésiés localement.
6 — —	traités sans anesthésie.

Chez ces 6 malades nous sommes intervenus sans anesthésie parce que l'affection ne nécessitait pas l'anesthésie (métrotomies internes) ou que le malade désirait être opéré sans anesthésie.

Il est intéressant de noter les services que la rachicocainisation nous a rendu et de remarquer qu'en 1904, comme en 1903, dans les *trois cinquièmes* des cas c'est-à-dire 67 fois sur 115 anesthésiés nous avons pu éviter aux malades la chloroformisation, *toujours dangereuse*, pour les faire bénéficier de notre procédé *rachicocainisation*, bien supérieur au chloroforme et d'une *innocuité absolue*.

Sur 125 opérations nous sommes intervenus 49 fois pour des cas de tuberculose locale, ganglionnaire, articulaire, osseuse, pleurale, du tissu cellulaire et de la peau.

Comme en 1902 et 1903 la tuberculose représente à elle seule les deux cinquièmes des cas de notre service de chirurgie.

Parmi les affections tuberculeuses relevant de la chirurgie, la tuberculose ganglionnaire occupe la plus grande place, surtout la tuberculose qui évolue sur les ganglions du cou.

Les hernies opérées ne l'ont été que parce que le volume de la hernie empêcherait le détenu libéré de travailler à sa sortie ou parce que cette hernie était étranglée ou douloureuse. Tous détenu porteur de hernie non douloureuse et non gênante n'est pas admis à l'infirmerie pour y être opéré.

Les hernies opérées en 1904 s'élèvent au chiffre de 22 sur un total de 125 interventions et ne représentent qu'une très faible part des cas opérés. Le nombre des hernies opérées par nous est sensiblement le même chaque année.

De l'ouverture de l'infirmerie à 1900.....	14
En 1900.....	25
1901.....	32
1902.....	21
1903.....	18
1904.....	22
TOTAL.....	<u>132</u>

Ces 132 hernies ont été opérées toujours avec succès et suivant notre technique.

Les autres affections représentent un peu moins de la moitié des cas opérés et se rencontrent journellement dans tous les services hospitaliers de chirurgie.

STATISTIQUE DES RÉSULTATS OPÉRATOIRES. — ANNÉE 1903.

NUMÉROS	NATURE DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES	NOMBRE DE CAS	RACHICOCAINISATIONS	CHLOROFORMISATIONS	ANESTHÉSIE LOCALE	SANS ANESTHÉSIE	GUÉRISONS	MORTS
1	Ablations de ganglions tuberculeux du cou suppurés ou non.....	28	»	26	2	»	28	»
2	Ablation d'un kyste sébacé de la face.....	1	»	»	1	»	1	»
3	Ablation d'un gros kyste sébacé de la nuque.....	1	»	1	»	»	1	»
3 bis	Ablation d'une loupe.....	1	»	1	»	»	1	»
4	Ablation de végétations adénoïdes.....	1	»	»	1	»	1	»
5	Trépanation pour mastoïdite suppurée.....	1	»	1	»	»	1	»
6	Extirpation de trois fragments de balle de revolver situés au-dessous du périoste de l'os frontal.....	1	»	»	1	»	1	»
7	Trépanations et sutures du maxillaire inférieur pour fracture.....	1	»	1	»	»	1	»
8	Réduction de fractures du maxillaire inférieur (trois fragments) sans suture, le malade ne pouvant être endormi.....	1	»	»	»	1	1	»
9	Ponction, évacuation et drainage d'un abcès froid sus-claviculaire et sus-pleural (grande cavité).	1	»	»	1	»	1	»
10	Résection de plusieurs côtes, pleurotomie et grattage pour abcès froids pleuraux.....	3	»	3	»	»	3	»
11	Ablation de ganglions de l'aisselle pour adénites tuberculeuses.....	2	»	2	»	»	2	»
12	Extirpation d'une balle de revolver logée dans la partie thoracique au-dessous de l'angle de l'omoplate droit.....	1	»	»	1	»	1	»
13	Extirpation d'une balle de revolver du bras.....	1	»	1	»	»	1	»
14	Trépanation de l'os cubitus pour ostéomyélite.....	1	»	1	»	»	1	»
15	Incisions et drainages pour phlegmon profond (des gaines) de la main, d'origine traumatique.....	1	»	1	»	»	1	»
16	Arthrotomie pour ankylose du coude.....	1	»	1	»	»	1	»
17	Ablations de tatouages de l'avant-bras par résections cutanées (sur la demande du détenu autorisé par l'administration).....	1	»	1	»	»	1	»
18	Ablations de tatouages des deux mains par résections cutanées (sur la demande du détenu autorisé par l'administration).....	1	»	1	»	»	1	»
19	Ablation de l'ongle incarné du pouce.....	1	»	1	»	»	1	»
20	Grattage pour tuberculose de l'épi condyle humérale.	1	»	1	»	»	1	»
20 bis	Ablation d'un angiome du poignet.....	1	»	1	»	»	1	»
21	Incisions et grattages pour adénites inguinales suppurées.....	7	7	»	»	»	7	»

NUMÉROS	NATURE DES INTERVENTIONS CHIRURGICALES	NOMBRE DE CAS	ANESTHÉSIE				GUÉRISONS	MORTS
			RACHICOCOALES	CHLORO-FORMISATIONS	ANESTHÉSIE LOCALE	SANS ANESTHÉSIE		
22	Ablations des ganglions de l'aîne pour adénites chroniques.....	2	2	»	»	»	2	»
23	Large incision et drainage pour phlegmon compliquant un anthrax de la fesse gauche.....	1	1	»	»	»	1	»
24	Incisions, lavages et drainages pour phlegmon de la cuisse.....	2	2	»	»	»	2	»
25	Incisions de tous les trajets avec grattages et drainages pour tuberculose du tissu cellulaire de toute la fesse et de la face extérieure de la cuisse.....	1	1	»	»	»	1	»
26	Incisions larges, grattage des parties molles et du fémur pour abcès tuberculeux volumineux, péri et sus-articulaire.....	1	1	»	»	»	1	»
26 bis	Ablations de deux gros kystes poplités.....	1	1	»	»	»	1	»
27	Arthrotomie, lavage et drainage pour hydarthrose chronique.....	1	1	»	»	»	1	»
28	Réduction et pose appareil plâtré pour fracture des deux os de la jambe.....	1	»	»	»	1	1	»
29	Immobilisation pour fracture du bassin.....	1	»	»	»	1	1	»
30	Cerclages pour ulcères variqueux chroniques.....	4	4	»	»	»	4	»
31	Castration pour sarcome du testicule.....	1	1	»	»	»	1	»
32	Castration pour pachyvaginalité kystique.....	1	1	»	»	»	1	»
33	Incision et éversion de la vaginale pour hydrocèle.....	3	3	»	»	»	3	»
34	Ablations des faisceaux veineux spermatiques pour varicocèle douloureux.....	7	7	»	»	»	7	»
35	Pilatation de l'anus pour fissures anales.....	1	1	»	»	»	1	»
36	Ouverture d'un abcès de la marge de l'anus et grattage.....	1	1	»	»	»	1	»
37	Résection du trajet pour fistules ano-rectales.....	3	3	»	»	»	3	»
38	Opérations du phimosis.....	5	5	»	»	»	5	»
39	Urtrotomies internes pour rétrécissements de l'urèthre.....	3	»	»	»	3	3	»
40	Laparotomie pour appendicite.....	1	1	»	»	»	1	»
41	Laparotomie pour cholécystite calculueuse.....	1	»	1	»	»	1	»
42	Cure radicale des hernies inguinales suivant notre procédé.....	22	22	»	»	»	22	»
43	Laparotomies pour éventrations abdominales.....	2	2	»	»	»	2	»
TOTAUX.....		125	67	45	7	6	125	»

ÉTAT MORAL ET DISCIPLINAIRE

(Tableau V.)

35.543 infractions, ayant motivé autant de punitions, ont été relevées et jugées au prétoire de justice disciplinaire, contre 36.238 l'an dernier.

Dans ce total on relève :

	Hommes.	Femmes.
Actes de violence.....	1.327	122
— d'immoralité.....	157	25
Refus de travail.....	897	34
Infractions diverses.....	31.420	1.561
TOTAUX.....	33.801	1.742

Les départements où l'on signale le plus d'actes de violence sont le Nord 112 (101 hommes et 11 femmes), Seine 79 (38 hommes et 41 femmes), Seine-Inférieure 95 (89 hommes et 6 femmes), Gironde 123 (112 hommes et 11 femmes), Loire-Inférieure 84 hommes, Bouches-du-Rhône 84 (75 hommes et 9 femmes), Var 33 hommes, Haute-Savoie 43 (40 hommes et 3 femmes), Charente 57 hommes.

Les actes d'immoralité ont été fréquents dans la Seine : 28 (18 hommes et 10 femmes), et dans le Nord 10 (9 hommes et 1 femme), Calvados 21 hommes, Gard 31 hommes.

Toutes ces infractions ont été réprimées ainsi qu'il suit :

	HOMMES		FEMMES	
	NOMBRE	0/0	NOMBRE	0/0
<i>Punitions infligées :</i>				
Cellule.....	7.619	22,55	623	35,77
Pain sec.....	15.909	47,07	781	41,97
Autres privations alimentaires	4.002	11,84	132	7,58
Punitions diverses.....	6.271	18,54	256	14,68
TOTAUX.....	33.801	100,00	1.742	100,00

Les diverses punitions infligées aux hommes étaient sensiblement égales à celles de 1903. Celles prononcées contre les femmes dépassaient celles de l'an dernier de 4 p. 100 sur les punitions de cellule, de 2 p. 100 sur les autres privations alimentaires, de 4 p. 100 sur les punitions diverses.

Par contre la punition de pain sec chez les femmes avait diminué de plus de 10 p. 100.

89 hommes et 3 femmes étaient punis de cellule au 31 décembre 1904 contre 83 hommes et 1 femme en 1903. Le nombre des individus punis s'est élevé à 20.855 dont 1.148 femmes.

Ont encouru :

Une punition.....	13.436
Deux punitions.....	4.357
Trois punitions et plus.....	3.062
	20.855

En 1903 il n'y avait eu que 20.134 individus punis, dont 1.344 femmes.

26 hommes, au lieu de 20 en 1903, se sont évadés ; au 31 décembre 1904, 14 hommes avaient été repris. Enfin 25 hommes et 4 femmes avaient tenté, sans succès, de s'évader pendant l'année.

Les tribunaux ont prononcé 38 condamnations à l'emprisonnement, contre 33 l'an dernier, pour différents crimes et délits commis pendant la détention; trois de ces condamnations étaient afflictives et infamantes. Les peines infligées étaient motivées par les faits suivants :

Violences et voies de fait envers le personnel de surveillance et divers détenus, évasion et tentative d'évasion.

Deux condamnations à 10 et 5 ans de prison avaient été prononcées par arrêt de la Cour d'assises de la Manche en date du 7 mars 1904 contre deux individus, pour coups et blessures graves à un gardien; une autre condamnation aux travaux forcés à perpétuité avait été infligée à un autre individu par arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise en date du 19 novembre 1904, pour tentative de meurtre sur un de ses co-détenus.

ENSEIGNEMENT

(Tableau VI.)

Le mouvement général des écoles pendant l'année 1904 est résumé dans le tableau suivant :

	HOMMES	FEMMES
PRÉSENTS au 31 décembre 1903	887	96
Admis pendant l'année	6.042	825
ENSEMBLE.....	6.929	921
Sorties pendant l'année	5.947	838
EFFECTIF au 31 décembre 1904	982	83
TOTAL GÉNÉRAL.....	1.065	

A leur entrée à l'école, les 6.929 hommes et les 921 femmes se divisaient ainsi, au regard de leur instruction :

	HOMMES	FEMMES
Illettrés	1.797	190
Sachant lire	2.153	363
— lire et écrire.....	1.825	310
Possédant une instruction plus développée	1.154	58
TOTAUX.....	6.929	921
TOTAL ÉGAL.....	7.850	

L'enseignement a donné les résultats suivants :

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	Ayant appris à lire.....	439	49	1.987
	— à lire et à écrire.....	430	50	
	Ayant fait des progrès.....	645	57	
	N'ayant pas fait de progrès.....	283	34	
Sachant lire.....	Ayant appris à écrire.....	545	128	2.516
	— à écrire et à calculer.....	829	128	
	Ayant fait des progrès.....	561	74	
	N'ayant pas fait de progrès.....	218	33	
Sachant lire et écrire.....	Ayant fait des progrès.....	1.539	243	2.135
	N'ayant pas fait de progrès.....	286	67	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant fait des progrès.....	1.009	50	1.212
	N'ayant pas fait de progrès.....	145	8	
TOTAUX.....	6.929	921	7.850	
ENSEMBLE.....	7.850			

Soit sur 100 élèves:

	HOMMES	FEMMES	TOTAUX	
Illettrés.....	Ayant profité de l'enseignement.....	0/0	0/0	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.....	84,25	78,20	
		15,75	21,80	
Sachant lire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	88,74	90,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.....	11,26	10,00	
Sachant lire et écrire.....	Ayant profité de l'enseignement.....	81,41	72,50	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.....	18,59	27,50	
Possédant une instruction plus développée.....	Ayant profité de l'enseignement.....	89,00	74,00	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.....	14,37	16,00	
ENSEMBLE.....	Ayant profité de l'enseignement.....	86,55	84,58	100,00
	N'ayant pas fait de progrès.....	13,45	15,42	

TRAVAIL

(Tableaux VII et VIII.)

Le tableau VII donne le détail de chaque industrie exploitée dans les maisons d'arrêt et de correction, ainsi que le produit du travail par département.

Ces industries étaient les mêmes que précédemment.

La chaussonnerie est une de celles qui donnent le produit le plus élevé, 194.586 fr. 17.

Viennent ensuite les agrafes, aiguilles, épingles, etc., avec un produit de 125.445 fr. 69.

La couture, lingerie, etc., 90.333 fr. 64

Les papiers (découpage, pliage, etc.,) 92.697 fr. 52.

Le cartonnage, boîtes en carton, etc., 68.959 fr. 62.

La brosserie, plumeaux, etc., 68.921 francs.

La serrurerie, quincaillerie, etc., 54.264 fr. 27.

Le tableau VIII indique, pour les deux sexes, le nombre des journées de travail de l'année, la moyenne des détenus occupés pendant l'année, ceux occupés au 31 décembre, le produit total du travail, sa répartition, enfin le produit par journée de travail et par journée de détention.

Le total des journées de travail s'élève à 2.842.872 soit 2.479.020 pour les hommes et 363.852 pour les femmes.

Le département de la Seine compte à lui seul 613.521 journées de travail pour le sexe masculin et 110.726 pour le sexe féminin.

La moyenne des travailleurs s'est élevée, en 1904, à 9.229 (8.048 hommes et 1.181 femmes).

La Seine figure dans ce total pour 1.992 hommes et 360 femmes, soit sur 100 individus, par rapport à la population moyenne:

	1904			1903		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
Seine.....	77,40	51,00	72,00	73,40	52,18	68,61
Autres départements.....	61,00	59,00	60,83	61,50	58,02	61,05
PROPORTION GÉNÉRALE...	64,45	56,18	63,26	63,80	56,20	62,62

Le total des occupés dans les prisons départementales au 31 décembre 1904, s'élevait à 10.673 (9.432 hommes et 1.241 femmes.)

Les prisons de la Seine comptaient à la même époque 2.589 travailleurs (2.180 hommes et 400 femmes), soit sur 100 détenus par rapport à l'effectif total à la même date :

	1904			1903		
	Hommes.	Femmes.	TOTAL	Hommes.	Femmes.	TOTAL
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
Seine.....	77,72	64,41	75,26	66,84	63,55	66,20
Autres départements.....	66,61	63,07	66,23	66,23	65,07	66,10
PROPORTION GÉNÉRALE..	68,88	63,51	68,22	66,40	64,60	66,12

Le total général des produits du travail de l'ensemble des industries s'est élevé à la somme de 1.609.351 fr. 30, et a été attribué, savoir :

	fr. c.
Au Trésor.....	48.008 60
A la Régie.....	214.623 12
Aux entrepreneurs.....	494.767 62
Aux détenus du sexe masculin.....	757.546 91
— — féminin.....	94.405 05
TOTAL ÉGAL.....	1.609.351 30

Pour l'ensemble des prisons, les moyennes du produit du travail sont les suivantes :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 58	0 48	0 57
— de détention.....	0 31	0 22	0 30

Pour le département de la Seine en particulier, on obtient les chiffres suivants :

	Hommes.	Femmes.	MOYENNES GÉNÉRALES
	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Par journée de travail.....	0 68	0 52	0 66
— de détention.....	0 44	0 22	0 40

Les départements ayant donné les moyennes les plus élevées pour les hommes, sont les suivantes : Ardennes 0.75, Aube 0.82, Marne 0.96, Meurthe-et-Moselle 0.74, Seine 0.68, Seine-Inf^e 0.72, Somme 0.75, Vosges 0.72. Pour les femmes, Ain 0.62, Aube 0.58, Gironde 0.55, Loir-et-Cher 0.58, Marne 0.57, Meurthe-et-Moselle 0.64, Nord 0.77, Seine-Inférieure 0.62.

Enfin, on avait accordé aux détenus, pendant l'année, des gratifications s'élevant à un total de 26.413 fr. 67.

CHAMBRES ET DÉPÔTS DE SÛRETÉ

La France contenait au 31 décembre 1904, 3.277 chambres et dépôts de sûreté (3.226 chambres et 51 dépôts) (Tableau unique).

Le tableau suivant résume le mouvement général de la population pendant l'année :

	Hommes et Femmes.
EFFECTIF au 31 décembre 1903.....	50
Entrées pendant l'année 1904.....	62.462
ENSEMBLE.....	62.512
Sorties.....	62.462
EFFECTIF au 31 décembre 1904.....	50

Ce mouvement correspond à un total de 65.232 journées de détention, ainsi réparti :

Hommes.....	56.721
Femmes.....	4.758
Militaires et marins.....	3.753
TOTAL ÉGAL.....	65.232

3 individus s'étaient enfuis pendant l'année des chambres et dépôts de sûreté; sur ce nombre, un de ces évadés avait été repris avant la fin de l'année.

CINQUIÈME PARTIE

DÉPÔT DES CONDAMNÉS AUX TRAVAUX FORCÉS ET A LA RELÉGATION

MOUVEMENT DE LA POPULATION

(Tableaux I et I bis.)

Le dépôt de Saint-Martin-de-Ré reçoit les condamnés aux travaux forcés et à la relégation, qui y attendent leur départ pour la Guyane ou la Nouvelle-Calédonie.

Mouvement de la population pendant l'année.

	1904			1903		
	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés ou entrés comme tels.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Effectif au 31 décembre de l'année précédente.....	96	2	98	278	3	281
Entrées pendant l'année.....	453	367	820	471	434	905
ENSEMBLE (population incarcérée).....	549	369	918	749	437	1.186
Sorties pendant l'année.....	486	366	852	653	435	1.088
EFFECTIF au 31 décembre...	63	3	66	96	2	98

Les journées de détention ont atteint le chiffre de 64.541, soit un effectif journalier moyen de 176 individus contre 293 en 1903.

Embarquement.

Sur 823 individus présentés aux commissions médicales chargées de l'examen des condamnés, 17 ont été reconnus hors d'état d'être embarqués, dont six de façon définitive.

Des individus embarqués :

	1904			1903		
	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX	TRAVAUX forcés.	RELÉGUÉS	TOTAUX
Ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie.....	»	»	»	»	»	»
Ont été dirigés sur la Guyane.	451	355	806	619	427	1.046
TOTAUX.....	451	355	806	619	427	1.046

**RENSEIGNEMENTS SUR LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1904**

(Tableaux II à XII).

Seulement 3 relégués étaient encore au dépôt au 31 décembre 1904. Nous ne nous occuperons, dans l'étude des tableaux II à XII, que des 63 condamnés aux travaux forcés.

La presque totalité, 60, avaient été condamnés par les Cours d'assises. 38 avaient été frappés de peines variant de 5 à 10 ans, 8 étaient condamnés à perpétuité.

Ces condamnations avaient été motivées principalement par :

le vol qualifié.....	27
l'assassinat.....	17
le meurtre connexe à un autre crime ou délit.....	10

2 seulement des individus présents au 31 décembre avaient été condamnés dans le département de la Seine.

4 condamnés étaient de nationalité étrangère.

Sous le rapport de l'âge :

	0,0
56 avaient de 16 à 40 ans.....	soit 88,89
7 avaient de 40 à 60 ans.....	— 11,11

Au point de vue de l'état civil, on comptait 49 veufs et célibataires, dont 2 avec enfants; et 14 mariés dont 13 avec enfants.

La presque totalité, 62, étaient de religion catholique.
Quant aux professions et métiers exercés, les détenus se répartissaient ainsi :

Propriétaires, rentiers.....	1
Professions libérales.....	»
Employés de commerce, d'industrie et de fabrique...	»
Commerçants, fabricants.....	»
Professions alimentaires.....	3
Ouvriers de fabriques et d'atelier.....	5
Industries du bâtiment et du mobilier.....	13
Professions agricoles, journaliers.....	32
Professions nomades.....	3
Militaires et marins.....	3
Mendiants.....	1
A la charge de leur famille, sans métier ni profession..	2
TOTAL.....	63

40 condamnés aux travaux forcés, soit 63,49 p. 100, étaient pourvus d'antécédents judiciaires. Sur ce nombre, 12 avaient encouru la relégation; 8 étaient des récidivistes légaux; 19 quoique déjà condamnés antérieurement n'étaient point dans le cas de la récidive légale. Un de ces individus avait passé dans une maison de correction.

Au point de vue des parts touchées sur le produit du travail, les 63 condamnés aux travaux forcés se répartissaient comme suit :

Touchaient 1 dixième	4 condamnés.
— 2 —	8 —
— 3 —	51 —
— 7 —	3 —

donc, la plupart des condamnés, soit 80,95 p. 100, touchaient 3 dixièmes du produit de leur travail.

Sous le rapport de l'instruction, on comptait: 9 illettrés, 2 sachant lire, 28 sachant lire et écrire, et 16 sachant lire, écrire et calculer; 1 détenu possédait une instruction supérieure à l'instruction primaire.

RENSEIGNEMENTS SUR LA VIE PÉNITENTIAIRE AU COURS DE L'ANNÉE 1904

(Tableaux XIII à XXIII.)

Le nombre d'individus incarcérés en 1904 s'est élevé à 918, dont 549 condamnés aux travaux forcés et 369 relégables.

Il a été pris, au cours de l'année, 34 mesures gracieuses à l'égard des condamnés aux travaux forcés, savoir :

22 commutations de peine, dont 20 en réclusion et 2 en emprisonnement.

12 réductions de peine, dont 9 de cinq ans et plus.

Aucun relégable n'a bénéficié de mesures gracieuses.

Aucun condamné n'a commis de crime ou délit au cours de sa détention.

219 détenus, dont 2 relégables, ont été frappés de peines disciplinaires pour répression de 924 infractions aux règlements.

De ces infractions, 72 ont consisté en voies de fait envers les codétenus, et une envers les agents de surveillance.

L'état sanitaire donne lieu aux remarques suivantes :

Effectif de l'infirmerie au 31 décembre 1903.....	5
Entrées en 1904.....	230
ENSEMBLE... ..	235
Sorties.....	227
RESTE au 31 décembre 1904.....	8

Sur 227 sorties, 224, soit la presque totalité, ont eu lieu après guérison; les 3 autres après décès.

Les journées d'infirmerie ont atteint au chiffre de 3.345.

Sur 230 entrées à l'infirmerie, 40, soit 17,39 pour 100, ont été motivées par des maladies des voies respiratoires, dont 7, soit 17,50 p. 100, par la phtisie pulmonaire.

Sur les 3 décès, 2 ont été causés par la phtisie pulmonaire.

Au cours de l'année, il n'a été constaté aucun cas d'épilepsie ou d'aliénation mentale. Il ne s'est produit ni tentative de suicide ni suicide.

L'emploi de la main-d'œuvre pénitentiaire au dépôt de Saint-Martin-de-Ré a donné les résultats suivants :

Sur une population moyenne de 176 individus, le nombre moyen de travailleurs a été, au cours de l'année, de 129, soit 73 p. 100 détenus occupés.

Par rapport à la population au 31 décembre (66), la proportion des occupés à cette date a été de :

58 occupés sur 66 présents, soit 88 p. 100.

Relativement au total des journées de détention (64.541) les 39.612 journées de travail en représentent 61 p. 100.

Le produit du travail a atteint au chiffre de 15.796 fr. 30, dont :

	fr.	c.
En produit net	15.778	05
En gratifications	18	25

Ce qui fait ressortir à 0 fr. 3988 le rendement moyen par journée de travail, et à 0 fr. 2447 par journée de détention.

Le produit du travail a été ainsi réparti :

	fr.	c.
Pécule disponible des détenus	4.239	96
Partie concédée aux entrepreneurs	11.556	34

Au 31 décembre 1904, le pécule des détenus présents s'élevait à 1.301 fr. 06.

Les dépenses que les condamnés ont été autorisés à prélever sur le produit de leur travail ou sur les fonds d'autre provenance se sont élevées à 11.801 fr. 49, dont 10.610 fr. 84 en dépenses pour leurs besoins propres.

La répartition des journées de détention suivant l'état des détenus, donnée au tableau XXIII, est la suivante :

Journées de travail en commun	39.612
— de chômage faute de travail	1.271
— de repos	16.342
— de maladie	3.345
— de cellule	3.971
TOTAL	64.541

**RÉPARTITION DE LA POPULATION PRÉSENTE
AU 31 DÉCEMBRE 1904
SUIVANT L'ÉTAT D'OCCUPATION**

(Tableau XXIV.)

Les 66 détenus présents au 31 décembre 1904 au dépôt de Saint-Martin-de-Ré se répartissent comme suit au point de vue de leur occupation :

Travailleurs	58 soit 87, 88 p. 100
Au repos	»
A l'infirmerie	8
En cellule	»
TOTAL	66